



CINQUANTIÈME SESSION
3-8 novembre 2014
Yokohama (Japon)

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OIBT POUR
LA PÉRIODE BIENNALE 2015-2016**

[Décision 9(XXXIV)]

[Point 13 de l'Ordre du jour provisoire]

La Décision 9 (XXXIV) adoptée par le Conseil lors de sa trente-quatrième session, priait le Directeur exécutif d'élaborer un Programme de travail biennal (PTB) qui établisse des priorités parmi des activités spécifiques et leur affecte des ressources aux termes du Plan d'action de l'Organisation. Le Secrétariat a élaboré le présent projet de Programme de travail biennal (PTB) contenant les activités proposées pour la période 2015-2016, en tenant compte de l'AIBT de 2006, du Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT pour 2013-2018, et du Rapport d'activité sur la mise en œuvre du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2013-2014 [Document ITTC(L)/9] ainsi que des apports contribués par les pays membres, le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et le Groupe consultatif de la société civile (GCSC).

Les activités proposées ont été regroupées sous les différentes priorités stratégiques définies dans le PAS, auxquelles elles ont pour vocation de contribuer. Les résultats attendus et les indicateurs correspondant au PAS ont été définis ainsi que les objectifs concrets de chacune des activités. Les activités de routine, et celles qui sont d'ordre administratif et financier, ont aussi été incluses dans le présent projet de PTB.

Les activités proposées ainsi que les travaux de projet entrant dans le cadre du cycle régulier des projets de l'OIBT et des Programmes thématiques OIBT contribueront à l'obtention des résultats attendus du Plan d'action stratégique 2013-2018. Le Conseil est invité à examiner le présent projet de PTB.

L'annexe à la version préliminaire du PTB contient les termes de référence (TdR) des activités proposées qui nécessitent un financement; ces TdR présentent des éléments contextuels et historiques, un descriptif des activités, les résultats attendus et les pays et régions cibles impliqués. Partout où l'information est nécessaire et disponible, des éléments sur la démarche d'exécution et les coûts estimés nécessaires pour l'accomplissement des activités proposées ont été inclus en indiquant les sources de financement pressenties.

La mise en œuvre du PTB fera l'objet d'un suivi, d'un examen et d'une évaluation dans le cadre d'un processus itératif d'élaboration du Programme de travail de l'exercice biennal suivant, soit 2017-2018. Les travaux de suivi seront axés sur les activités définies dans le PTB cependant que l'évaluation portera sur les résultats escomptés au titre de chacune des priorités stratégiques du PAS.

NOTE: Le budget des activités de l'exercice 2016, qui est financé au titre des dépenses opérationnelles essentielles, doit être considéré comme étant d'ordre indicatif dans la mesure où le Budget administratif pour 2016 n'a pas encore été approuvé par le Conseil (Activités 15; 16; 17; 18; 19(a); 19(b); 22(a); 22(b); 34).

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL POUR 2015-2016

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1: PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE FORESTIÈRE ET LE FINANCEMENT DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
<p>1. Mener, en collaboration avec les organisations partenaires compétentes, des études destinées à examiner la réalisation de la gestion durable des forêts tropicales de production de bois. [AIBT de 2006, Article 28(4a)]</p>	<p>Prendre les dispositions nécessaires aux travaux de préparation du troisième rapport de l'OIBT sur la Situation de la gestion des forêts tropicales (GDF Tropiques 2016). L'analyse portera sur les avancées de la GDF au regard des données de référence figurant dans les éditions 2005 et 2011 de GDF Tropiques.</p> <p>Coût estimatif: US\$600 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$400 000 Année 2016–US\$200 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur forestier mieux géré avec un accès accru aux financements et investissements • Accroissement de la superficie forestière gérée sur un mode durable et exploitée dans la légalité • Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité du respect des lois forestières • Recul des coupes forestières clandestines et de la dégradation des forêts qui en résulte 	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sont disponibles sur la mise en œuvre de la GDF • Nombre de pays disposant d'un cadre de politiques publiques et d'une législation adaptées qui soient cohérentes avec les objectifs de l'OIBT • Pays membres appliquant un cadre de politiques en faveur de la GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport GDF Tropiques 2016 publié d'ici à la fin de 2016 • Un numéro spécial de l'AFT récapitulant les conclusions du rapport GDF Tropiques 2016 publié 	Conseil
<p>2. Élaboration de Directives de l'OIBT visant à incorporer l'égalité des genres dans les Activités, Programmes et Projets de l'Organisation mis en œuvre chez ses pays membres.</p>	<p>Un consultant sera recruté et chargé de rédiger les Directives de l'OIBT sur l'égalité des genres. À cette fin, il ou elle devra:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les directives relatives au genre utilisées dans d'autres organisations internationales; • Analyser les divers instruments et outils de l'OIBT en tenant particulièrement compte de ceux qui sont les plus couramment employés dans les 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies • Augmentation des échanges d'expériences et de connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs participant aux processus d'élaboration de politiques GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des Directives de l'OIBT sur l'égalité des genres. 	Conseil

	<p>pays membres de l'OIBT, et déterminer quels instruments nécessiteraient qu'y soient incorporés des mécanismes liés au genre pour leur application;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer un projet de Directives de l'OIBT sur l'égalité des genres, comportant un module de formation; • Proposer au moins cinq indicateurs sensibles à la dimension du genre pour le Plan d'action stratégique 2013-2018 et les travaux ultérieurs. <p>Coût estimatif: US\$35 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$35 000</p>	nouvelles en matière de GDF, et promotion du commerce et de la transformation du bois chez les membres			
3. Démonstration et adoption de systèmes de crédit pour les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur forestier. [AIBT de 2006, Article 1(g)]	<p>Dans le cadre d'un projet antérieur de l'OIBT, un mécanisme de crédit à fort potentiel de généralisation et d'élargissement avait été mis au point à l'intention des PME. Cette activité aidera trois pays producteurs de l'OIBT sélectionnés à reproduire le mécanisme de crédit destiné aux PME. Ces travaux ont démarré dans le cadre d'une activité similaire au titre du PTB 2013-2014 qui a été partiellement financée; cette activité poursuivra et élargira les travaux prévus en 2013-2014.</p> <p>Coût estimatif: US\$250 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$125 000 Année 2016–US\$125 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur forestier mieux géré avec un accès accru aux financements et investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays appliquant un cadre de politiques publiques en faveur de la GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes de crédit destinés aux PME reproduits dans trois pays membres 	CFI
4. Promouvoir la publication, la diffusion et l'application des <i>Lignes directrices volontaires OIBT pour la gestion durable des forêts</i>	<p>En vertu de la Décision 4(XLIX) relative aux <i>Lignes directrices volontaires OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles</i>, sont prévues les activités suivantes:</p> <p>(a) Publier les <i>Lignes directrices volontaires</i> en tant qu'outil d'élaboration de politiques dans les trois langues (anglais, français et espagnol) de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites • Amélioration de la bonne gouvernance et de 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays membres appliquant un cadre de politiques en faveur de la GDF • Superficies forestières sous plans de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Les <i>Lignes directrices volontaires OIBT pour la GDF</i> publiées dans les trois langues de travail de l'OIBT en 2015 	Conseil

<p><i>tropicales naturelles.</i> [AIBT de 2006, Articles 1(c), (f), (l), (o), (p)] [Décision CIBT 4(XLIX)]</p>	<p>l'OIBT et les diffuser auprès des principales parties prenantes dans les pays membres de l'OIBT et dans la communauté internationale.</p> <p>Coût estimatif: US\$100 000 Source de financement pressentie: Contributions volontaires Année 2015–US\$100 000</p> <p>(b) Organiser trois ateliers régionaux de formation pour le renforcement des capacités (un dans chacune des régions tropicales) en vue de faciliter l'application effective et élargie des Lignes directrices volontaires, dans le but de redynamiser et de renouveler les fondements de la gestion durable des forêts, notamment chez les forestiers professionnels des pays producteurs membres.</p> <p>Coût estimatif: US\$240 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires (US\$50 000 déjà promis au titre de l'Activité 34 du PTB 2013-2014) Année 2015–US\$110 000 Année 2016–US\$80 000</p>	<p>l'effectivité du respect des lois forestières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Superficies forestières en GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois ateliers régionaux de formation pour le renforcement des capacités organisés dans les trois régions tropicales en 2015 et 2016 	
--	--	--	--	--	--

<p>5. Faciliter l'amélioration des politiques et pratiques en matière de concessions forestières concernant les forêts tropicales de production de bois. [AIBT de 2006, Articles 1 (i), (m), (n)]</p>	<p>Cette activité facilitera l'amélioration des politiques et pratiques en matière de concessions forestières concernant les forêts tropicales de production de bois, en collaboration avec la FAO, le Service forestier brésilien (BFS) et l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) ainsi que d'autres organisations et institutions compétentes par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation d'un Atelier international sur les concessions forestières à Porto Velho – Rondonia (Brésil) en août 2015 (à confirmer); • L'élaboration et la diffusion d'un document d'orientation et d'un guide pratique destinés à valoriser la mise au point, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et pratiques en matière de concessions forestières à l'intention des décisionnaires ainsi qu'aménagistes et professionnels de terrain dans le secteur forestier; et • La promotion de la collaboration entre les pays membres de l'OIBT, les co-organisateur de l'Atelier international et les organisations et institutions compétentes. <p>Coût estimatif: US\$150 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$150 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites • Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité du respect des lois forestières 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays membres appliquant un cadre de politiques en faveur de la GDF • Superficies forestières sous plans de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier international sur les concessions forestières organisé en 2015 • Un document d'orientation et un guide pratique élaborés en 2015 • La collaboration favorisée entre les pays membres de l'OIBT, les co-organisateur de l'Atelier international et les organisations et institutions compétentes 	<p>CRF</p>
---	---	--	---	---	------------

<p>6. Poursuivre le suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts. [Décisions CIBT 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX), 4(XXXIV)]</p>	<p>Travaux ordinaires en session, qui comprennent le suivi de l'application de la Décision 4(XXXIV) au titre de laquelle 28 ateliers nationaux destinés à favoriser l'application des C&I ont d'ores et déjà été exécutés. Les deux volets ci-dessous faisaient également partie d'une activité similaire du PTB 2013-2014 qui avait été en partie financée; cette activité poursuivra et élargira les travaux prévus en 2013-2014.</p> <p>(a) Prendre les dispositions nécessaires à la tenue de deux à trois ateliers nationaux supplémentaires sur les C&I (axés sur les nouveaux pays membres), en intégrant dans leurs programmes les thèmes connexes que sont l'audit, la certification, les exigences de rapports internationaux, etc.</p> <p>Coût estimatif: US\$100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$50 000 Année 2016–US\$50 000</p> <p>(b) Participer aux réunions/discussions/initiatives internationales liées aux C&I, dont le Groupe de travail du PCF sur la rationalisation des rapports forestiers, les initiatives visant à tirer parti des synergies entre l'OIBT et la FAO concernant la préparation de rapports sur les forêts (<i>GDF Tropiques</i> et <i>FRA</i>, y compris le Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières) ainsi que les réunions pertinentes sur les autres processus relatifs aux C&I.</p> <p>Coût estimatif: US\$50 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$25 000 Année 2016–US\$25 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des surfaces forestières en gestion durable et aux récoltes licites 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs OIBT de la GDF • Superficies forestières sous plans de gestion • Superficies forestières en GDF • Superficie forestière certifiée 	<p>a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux à trois ateliers nationaux de formation aux C&I organisés <p>(b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence aux réunions pertinentes; collaboration avec la FAO sur le rapport FRA renforcée 	<p>Conseil</p>
<p>À partir du PTB 2013-2014:US\$ 50 000</p>					

	Total partiel 2015:	US\$ 995 000				
	Total partiel 2016:	US\$ 480 000				
	Total partiel biennal:	US\$1 525 000				

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2: AUGMENTER LA CONTRIBUTION DES FORÊTS TROPICALES AUX ÉCONOMIES NATIONALES ET LOCALES GRÂCE AU COMMERCE INTERNATIONAL

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
<p>7. Conférence mondiale sur le teck 2015: renforcer le marché mondial du teck dans l'optique du développement durable. [AIBT de 2006, Articles 1(a), (b), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (k), (p)]</p>	<p>En coopération étroite avec les organisations internationales, régionales et nationales compétentes (TEAKNET, FAO, ASOTECA et IUFRO), la 3^e Conférence mondiale sur le teck 2015 sera organisée en mai 2015 en Équateur. La Conférence est axée sur les réalisations antérieures, l'état actuel des connaissances et les défis futurs liés au développement durable du marché mondial du teck. Les présentations et discussions qui auront lieu durant cette conférence aborderont des questions d'ordre social, économique, technique et environnemental ayant des incidences sur la production, la commercialisation et le commerce du bois de teck.</p> <p>Coût estimatif: US\$50 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$50 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès aux marchés internationaux pour les PME et les entreprises des groupements villageois • Augmentation en diversité et en quantité des produits valorisés produits de manière efficiente à partir de forêts en gestion durable • Compétitivité et accès au marché des bois tropicaux accrus 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur des exportations de produits forestiers tropicaux • Volume de bois tropicaux exportés reconnus comme provenant de forêts en gestion durable • Emploi et valorisation dans les transformations secondaires chez les pays membres producteurs • Diversité et quantité de produits forestiers valorisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunir des décideurs, chercheurs et universitaires, professionnels de terrain, représentants de la société civile, du secteur privé, et des organisations régionales et internationales travaillant sur le développement durable du bois de teck pour discuter des réalisations antérieures, de l'état actuel des connaissances et des futurs défis liés au développement durable du marché mondial du teck. 	<p>CFI</p>
<p>8. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES. [AIBT de 2006, Article 15] [Décisions CIBT 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII), 5(XLVI)]</p>	<p>Continuer de dispenser aux membres une assistance à la mise en œuvre des dispositions découlant de l'inscription à la CITES d'essences à bois d'œuvre. En application de la Décision 5(XLVI) relative au «Programme multi-bailleurs de fonds destiné à faciliter une coopération accrue entre l'OIBT et la CITES», une aide supplémentaire de la Commission européenne d'un montant de US\$ 6 200 000 (EUR 5 000 000) a été approuvée au début de 2012. Cette aide qui doit être prolongée sur une durée de quatre ans permettra la poursuite du Programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compétitivité et accès au marché des bois tropicaux accrus • Commerce et exploitation des essences tropicales à bois d'œuvre et des espèces 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur des exportations de produits forestiers tropicaux • Volume de bois tropicaux exportés reconnus comme provenant de forêts en gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois pays dotés d'un meilleur concept d'inventaire • Trois dispositifs de traçabilité/suivis mis en place • Trois ateliers régionaux de formation/partage d'expériences 	<p>Conseil</p>

	<p>OIBT-CITES de renforcement des capacités qui a été entamé en 2006. Aux termes de la convention qui lie l'OIBT à la Commission européenne, les contributions OIBT homologues devant émaner d'autres bailleurs pour équilibrer celle de la Commission européenne doivent totaliser US\$ 3 063 725 au cours de ces quatre années, dont US\$ 1 290 066 d'ores et déjà acquis en 2011-2013, ce qui laisse un solde à pourvoir de EUR 1 773 659 qui sera sollicité au cours des trois années restantes de la période d'octroi de l'aide de la Commission européenne, au début de 2016. La somme sollicitée des bailleurs de fonds pendant la période biennale considérée s'élève donc à US\$ 886 830 pour chacun des exercices annuels.</p> <p>Contributions de l'OIBT: US\$1 773 659 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$886 830 Année 2016–US\$886 829</p>	<p>forestières tropicales non ligneuses conformes aux exigences de leur conservation</p>	<p>durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre des essences tropicales à bois marchand et des espèces forestières tropicales non ligneuses inscrites à l'annexe I de la CITES 	<p>menés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suspensions du commerce d'essences à bois inscrites à la CITES en diminution 	
	<p>Total partiel 2015: US\$ 936 830 Total partiel 2016: US\$ 886 829 Total partiel biennal: US\$1 823 659</p>				

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3: RENFORCER LA CONTRIBUTION DES FORÊTS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS D'ŒUVRE À LA CONSERVATION ET À L'EXPLOITATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
<p>9. Examiner les effets de la conservation et de la protection dans les zones transfrontières du point de vue de la réalisation de la GDF. [AIBT de 2006, Articles 1(m), (q), (n),</p>	<p>Organiser une conférence internationale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontières dans le but de favoriser le développement et la mise en œuvre des politiques, de la gouvernance et des dispositions institutionnelles relevant des forêts, en vue de l'effectivité de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts transfrontières, en tenant compte des expériences de l'OIBT et de ses partenaires dans les zones de conservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation et exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois maintenues et enrichies grâce aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats noués pour la conservation de la biodiversité • Étendue des aires forestières protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence internationale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontières organisée en 2015 	<p>CRF</p>

<p><i>(q), (r)</i> [<i>Décision CIBT 2(XLV)</i>]</p>	<p>transfrontière. Cette conférence, qui se tiendra dans un pays sélectionné dans le bassin du Congo, fera suite à la Conférence internationale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontières qui s'est tenue à Quito (Équateur) du 21 au 24 juillet 2010 en collaboration avec le Secrétariat de la CBD, l'UICN et le Ministère équatorien de l'environnement. La conférence qui se tiendra dans le bassin du Congo couvrira également la manière de valoriser l'application des réglementations forestières et la gouvernance (FLEG) dans les aires tropicales de conservation transfrontière.</p> <p>Coût estimatif: US\$300 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$300 000</p>	<p>pratiques GDF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modèles d'entreprise reprenant à leur compte la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité des forêts tropicales 			
<p>10. Favoriser la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes de la mangrove. [<i>AIBT de 2006, Articles 1(f), (j), (m), (q), (r), (s)</i>]</p>	<p>Renforcer les actions pratiques et les partenariats destinés à faciliter la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts et écosystèmes de la mangrove, notamment en:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examinant les actions que l'OIBT ainsi que d'autres organisations et parties prenantes ont prises en vue de conserver, de restaurer et de gérer dans une optique pérenne les forêts et écosystèmes de la mangrove, y compris les meilleures pratiques et approches novatrices telles que les paiements des services environnementaux (PSE); et • Organisant une conférence internationale en juin/juillet 2016 en collaboration étroite avec ISME et d'autres partenaires pour: <ul style="list-style-type: none"> • Partager les enseignements dégagés et les défis et opportunités reconnus en matière de conservation, restauration et gestion durable des forêts et écosystèmes de la mangrove; et • Débattre des stratégies et actions pratiques que l'OIBT et ses pays membres pourraient 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation et exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois maintenues et enrichies • Intensification des échanges d'expérience et diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF, et promotion du commerce et de la valorisation du bois dans les pays membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des habitats forestiers restaurés • Nombre de partenariats noués pour la conservation et la restauration des forêts • Étendue des aires forestières protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport de synthèse préparé pour passer en revue les actions qu'ont prises l'OIBT et d'autres organisations et acteurs; et • Une conférence internationale sur les mangroves organisée en 2016 	<p>CRF</p>

	<p>prendre, par exemple élaborer un plan d'action complet, améliorer la base de données et le système d'information, ou encore renforcer les partenariats de partage des connaissances et de renforcement des capacités, et déterminer ces stratégies.</p> <p>Coût estimatif: US\$300 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015-US\$50 000 Année 2016-US\$250 000</p>				
<p>11. Faciliter l'application des <i>Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois.</i> [AIBT de 2006, Articles 1(m), (r)] [Décision CIBT 6(XLVI)]</p>	<p>En application de la Décision 6 (XLIV), l'OIBT doit favoriser l'application des <i>Directives OIBT-UICN sur la biodiversité</i> par les actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de trois ateliers régionaux de renforcement des capacités par des formations (un dans chacune des régions tropicales), dans le cadre de l'Initiative de collaboration OIBT-CBD en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales (Initiative OIBT-CBD), afin de faciliter l'application élargie et efficace des <i>Directives OIBT-UICN sur la biodiversité</i>; • Sensibilisation et promotion de partenariats et de recherche de financements lors de réunions internationales en faveur d'une application étendue des <i>Directives OIBT-UICN sur la biodiversité</i> et de la mise en œuvre de l'Initiative OIBT-CBD, et diffusion et promotion des <i>Directives OIBT-UICN sur la biodiversité</i> dans le cadre d'autres tribunes pertinentes; • Organisation de manifestations parallèles lors des grandes réunions internationales pertinentes, comme les CdP à la CBD, se rapportant aux réalisations de l'Initiative OIBT-CBD et à leur contribution à la réalisation des Objectifs d'Aichi sur la biodiversité en matière de forêts; et • Valorisation de la participation organisée des pays membres de l'OIBT au débat mondial sur la 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation et exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois maintenues et enrichies grâce aux pratiques GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats noués pour la conservation de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois ateliers régionaux de formation organisés • Participation accrue de l'OIBT aux réunions internationales pertinentes en 2015 et 2016, y compris l'organisation de manifestations collatérales 	CRF

	<p>conservation de la biodiversité et la restauration des paysages, afin de les aider à adopter des approches intégrées en faveur de la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales, y compris l'application efficace et élargie des <i>Directives de l'OIBT-UICN sur la biodiversité</i>.</p> <p>Coût estimatif: US\$340 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$170 000 Année 2016–US\$170 000</p>				
	<p>Total partiel 2015: US\$520 000 Total partiel 2016: US\$420 000 Total partiel biennal: US\$940 000</p>				

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4: FREINER LE DÉBOISEMENT ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS DANS LE MONDE TROPICAL ET VALORISER L'APPORT DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
<p>12.En coopération avec les organismes compétents, continuer d'étudier les implications du changement climatique pour les forêts tropicales et la contribution des forêts tropicales à l'atténuation des effets du changement climatique. [AIBT de 2006, Articles 1(f), (p)] [Décision CIBT 1(XXXVIII)]</p>	<p>(a) Un soutien de l'OIBT est nécessaire pour aider les membres à formuler et à mettre en œuvre une réponse intégrée du secteur forestier face aux changements climatiques, et garantir une participation organisée dans le débat mondial concernant le rôle des forêts tropicales dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence aux réunions de la CCNUCC où sera abordée la question des forêts tropicales; • Faciliter la participation des pays membres producteurs de l'OIBT à des manifestations où le thème des forêts et du changement climatique figureront en bonne place dans l'ordre du jour; et • Organisation d'une manifestation collatérale aux Conférences des Parties à la CCNUCC sur le rôle de la gestion durable des forêts sous les tropiques en appui à l'atténuation 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la capacité des membres à œuvrer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets dans le cadre de la GDF • Le soutien financier à la GDF s'accroît par les paiements des services écosystémiques que fournissent les forêts tropicales 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets • Nombre de pays ayant mis en place des initiatives de paiement des services écosystémiques ou mécanismes assimilés 	<p>a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à deux Conférences des Parties à la CCNUCC en 2015 et 2016 et organisation de manifestations parallèles • Participation à une sélection de quatre réunions se rapportant aux forêts et au changement climatique 	<p>Conseil</p>

	<p>des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, et permettant la restauration de forêts tropicales dégradées.</p> <p>Coût estimatif: US\$100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$50 000 Année 2016–US\$50 000</p> <p>(b) Étude sur les absorptions et émissions de carbone associées à la production et à l'utilisation de produits ligneux récoltés d'origine tropicale:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents et des résultats de recherche pertinents en vue de dresser une estimation des absorptions et émissions de carbone, y compris les travaux connexes de l'OIBT; • Mise en œuvre d'une étude de cas portant sur une sélection de produits bois tropicaux destinée à estimer leur teneur en carbone, les émissions de carbone résultant de leur production ainsi que leur durée sur les marchés des utilisations finales; et • Détermination des méthodologies disponibles pour estimer les absorptions et émissions de carbone à long terme qui sont associées à la production et à l'utilisation de produits bois tropicaux. <p>Coût estimatif: US\$70 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$70 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Progression des revenus par le fait des services écosystémiques des forêts et autres productions forestières 		<p>(b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une étude de cas menée pour estimer la teneur en carbone, les émissions de carbone résultant de la transformation et leur durée sur les marchés des utilisations finales • Un bilan des méthodologies disponibles pour estimer les absorptions et émissions de carbone à long terme qui sont associées à la production et à l'utilisation de produits bois tropicaux 	
13. Continuer de favoriser une meilleure compréhension de la	Suite aux recommandations du Forum international sur les paiements pour services liés aux écosystèmes des forêts tropicales (San José, Costa Rica du 7 au 10 avril 2014) qu'ont conjointement organisé l'OIBT, la	<ul style="list-style-type: none"> • Le soutien financier à la GDF s'accroît 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant mis en place des 	<p>(a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Neuf études de cas portant sur des 	CRF

<p>contribution des services environnementaux à la gestion durable des forêts tropicales. [<i>Décision CIBT 2(XLVII)</i>]</p>	<p>FAO et le Fonds national de financement forestier du Costa Rica (FONAFIFO), cette activité continuera de favoriser les dispositifs de PSE en vue d'appuyer un financement novateur et pérenne de la GDF.</p> <p>(a) Prendre les dispositions nécessaires à la conduite d'études de cas sur les PSE au sein d'une sélection d'initiatives fructueuses, qui évalueront les politiques de développement, les lois, la gouvernance et les dispositions institutionnelles de mise en œuvre en vue de faciliter la conception et la mise en œuvre efficaces de dispositifs de PSE dans le monde tropical.</p> <p>Coût estimatif: US\$100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$50 000 Année 2016–US\$50 000</p> <p>(b) Participer aux réunions et réseaux internationaux importants liés aux PSE, y compris concernant le financement de la GDF</p> <p>Coût estimatif: US\$40 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$20 000 Année 2016–US\$20 000</p>	<p>par les paiements des services écosystémiques que fournissent les forêts tropicales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progression des revenus par le fait des services écosystémiques des forêts et autres productions forestières 	<p>initiatives de paiement des services écosystémiques ou mécanismes assimilés</p>	<p>exemples réussis de dispositifs de PSE menées</p> <p>(b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions/réseaux pertinents sur les PSE; collaboration avec d'autres organisations pour favoriser les dispositifs de PSE renforcée 	
<p>14. Apporter une contribution aux efforts nationaux et internationaux dans le domaine de la prévention et de la maîtrise des incendies touchant les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre. [<i>AIBT de 2006, Article</i></p>	<p>(a) En collaboration avec la FAO, examiner et actualiser les <i>Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales</i> et les <i>Recommandations volontaires de la FAO pour la gestion des feux</i> afin de tenir compte des interprétations scientifiques de l'état des forêts et de leur protection sous les tropiques au cours des 15 dernières années, ainsi que des avancées de la recherche-développement réalisées à l'échelon mondial dans ce domaine et dans celui du changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la capacité des membres à œuvrer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets grâce à la GDF • Augmentation de 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays membres ayant un cadre de politiques forestières visant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets • Nombre de pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Directives révisées de l'OIBT publiées en 2016 • Appui fourni à trois réunions préparatoires dans les trois régions productrices de l'OIBT • Soutien à la participation à la 	<p>CRF</p>

<p>1(m)] [Décision CIBT 6(XXXIII)]</p>	<p>Coût estimatif: US\$100,000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$80 000 Année 2016-US\$20 000</p> <p>FAO: TBD (approx. US\$10 000)</p> <p>(b) Provisionner les contributions de l'OIBT au Groupe consultatif mondial sur les incendies de forêt relevant de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC) ainsi qu'au Réseau mondial sur les incendies de forêt (GWFN <i>Network</i>) et au Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI) qui s'y rattachent, et dispenser un appui aux Réseaux régionaux sur les incendies de forêt en Afrique, en Asie et en Amérique latine ainsi qu'à d'autres efforts de coopération interinstitutionnelle dans leurs réunions préparatoires à la 6^e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui doit se tenir en Corée du Sud en 2015; par ailleurs, organiser une manifestation parallèle et appuyer la participation de 18 participants au maximum issus de pays membres producteurs qui mettent en œuvre des projets de l'OIBT liés au feu afin de présenter et d'échanger leurs expériences lors de la 6^e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui est prévue se tenir en Corée du Sud en 2015.</p> <p>Coût estimatif: US\$100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$100 000</p>	<p>la superficie en GDF et de l'emploi des Lignes directrices et C&I de l'OIBT</p>	<p>ayant mis en place des initiatives de paiement des services écosystémiques ou mécanismes assimilés</p>	<p>6^e Conférence internationale sur les incendies de forêt apporté à six participants de chacune des trois régions productrices de l'OIBT et organisation d'une manifestation parallèle</p>	
	<p>Total partiel 2015: US\$370 000 Total partiel 2016: US\$140 000 Total partiel biennal: US\$510 000</p>				

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 5: AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA DISPONIBILITÉ DES INFORMATIONS SUR LES FORÊTS TROPICALES, LES MARCHÉS ET LE COMMERCE DU BOIS

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
<p>15. Poursuivre la publication du bulletin trimestriel de l'OIBT <i>Actualités des forêts tropicales (AFT)</i>. [AIBT de 2006, Articles 27, 28]</p>	<p>Travaux réguliers en session.</p> <p>Coût estimatif: US\$520 000</p> <p>Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2015–US\$260 000 Année 2016–US\$260 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux sont exactes et largement disponibles • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à quatre numéros de l'<i>AFT</i> publiés et diffusés dans les trois langues de travail de l'OIBT en 2015 et 2016 	<p>Conseil</p>
<p>16. Collaborer avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) à l'organisation et à la tenue de la Discussion annuelle OIBT sur le marché portant sur le commerce mondial des bois tropicaux durant les sessions du</p>	<p>Travaux réguliers en session. Les thèmes des discussions annuelles du marché seront déterminés lors des sessions du Conseil précédant immédiatement ces discussions.</p> <p>Coût estimatif: US\$70 000</p> <p>Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2015–US\$35 000 Année 2016–US\$35 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et des produits forestiers non ligneux sont exactes et largement 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de 	<ul style="list-style-type: none"> • Discussions annuelles OIBT sur le marché organisées en 2015 et 2016 	<p>Conseil</p>

<p>CIBT qui doivent se tenir en 2015 et 2016. [AIBT de 2006, Articles 1(e), (h)]</p>		<p>disponibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<p>leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements</p>		
<p>17. Poursuivre la publication du bulletin du Service d'information sur le marché (MIS). [AIBT de 2006, Articles 27, 28]</p>	<p>Travaux réguliers en session.</p> <p>Coût estimatif: US\$400 000</p> <p>Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles</p> <p>Année 2015–US\$200 000 Année 2016–US\$200 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Couverture et accessibilité des bases de données OIBT • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Un maximum de quarante-six TTMR publiés en 2015 et 2016 (23 numéros par an) 	<p>CEM</p>

		investissements			
<p>18. Renforcement des travaux statistiques et bases de données statistiques. [AIBT de 2006, Article 27]</p>	<p>Travaux réguliers en session. Le Comité prendra des dispositions relatives aux activités destinées à améliorer les bases de données statistiques, à maintenir l'accès aux bases de données sur le commerce international des produits forestiers et à maintenir sa participation au Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières ainsi qu'aux processus d'élaboration du Questionnaire commun sur le secteur forestier.</p> <p>Coût estimatif: US\$40 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2015–US\$20 000 Année 2016–US\$20 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Couverture et accessibilité des bases de données OIBT • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à deux réunions du Groupe de travail intersecrétariats en 2015 et 2016 • Actualisation et affinage du Questionnaire commun 	CEM
<p>19. Renforcement du travail de relations publiques, de sensibilisation et de vulgarisation destiné à mieux faire connaître la réalisation des objectifs de l'Organisation. [AIBT de 2006, Article 1] [Décision]</p>	<p>Travaux réguliers en session.</p> <p>Continuer de faire en sorte que l'OIBT touche un public aussi large que possible en:</p> <p>(a) Mettant en œuvre des activités de communication et de sensibilisation, y compris en améliorant et en actualisant le site Internet de l'OIBT dans les trois langues officielles; en publiant et en diffusant des rapports OIBT pertinents, y compris les rapports annuels et les bulletins d'information; en rédigeant, éditant et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux sont exactes et largement disponibles • Des informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<p>(a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à trois nouvelles publications de la série technique publiées et diffusées • Publication du bulletin <i>Tropical Forest News</i> tous les deux mois • Nouvelles affiches, brochures, dépliants 	Conseil

<p><i>CIBT 5(XXVII)]</i></p>	<p>diffusant auprès du public du matériel de relations publiques (affiches, brochures, dépliants, calendriers, etc.).</p> <p>Coût estimatif: US\$204 021 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2015–US\$114 021 Année 2016–US\$ 90 000</p> <p>(b) Matériel de relations publiques et stands destinés à faire connaître les travaux de l'OIBT lors de manifestations internationales pertinentes durant la période biennale concernée (par ex., CdP-21 à la CCNUCC à Paris en 2015, XIV^e Congrès mondial de la foresterie, CdP à la CBD en 2016, le FNUF-11, 23^e COFO ainsi que d'autres réunions qui ne sont pas couvertes dans le cadre d'autres activités du PTB BWP)</p> <p>Coût estimatif: US\$169 308 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2015–US\$84 654 Année 2016–US\$84 654</p> <p>(c) Couverture des sessions du CIBT par le <i>Bulletin des négociations de la Terre</i> (ENB)</p> <p>Coût estimatif: US\$100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$50 000 Année 2016–US\$50 000</p>	<p>exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements</p>		<p>et prospectus publiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication de deux rapports annuels dans les trois langues • Base de données photographiques enrichie • Nouveau site Internet de l'OIBT offrant un design et des fonctionnalités améliorés <p>(b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des travaux de l'OIBT à un nombre de rencontres internationales pouvant aller jusqu'à cinq <p>(c)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couverture numérique quotidienne des sessions du CIBT 	
<p>20. Améliorer l'image de marque, le positionnement et le</p>	<p>Dans le sillage des stratégies de levée de fonds et de gestion des connaissances qui ont été mises au point pour l'OIBT au titre du PTB 2013-2014, cette activité a</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les forêts tropicales, la 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des pays exploitant ces 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux vidéos de haute qualité sur les travaux 	<p>Conseil</p>

<p>marketing de l'OIBT. [AIBT de 2006, Articles 1(a), (b), (f), (h), (o)]</p>	<p>pour objet d'améliorer la visibilité de l'OIBT auprès des organisations internationales, ainsi que d'autres plateformes (c.-à-d. le secteur privé, le secteur universitaire, les bailleurs de fonds, les ONG, etc.) en publiant des études de cas et des messages convaincants sur la valeur ajoutée des travaux de l'OIBT s'agissant de favoriser la GDF et le commerce de bois légaux produits dans une optique pérenne.</p> <p>Coût estimatif: US\$250 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$150 000 Année 2016–US\$100 000</p>	<p>production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<p>informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements</p>	<p>de l'Organisation;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement et diffusion de supports multimédia; • Matériel imprimé (dépliants, brochures et affiches). 	
<p>21. Mise en œuvre de la Stratégie OIBT de gestion des connaissances et du Plan d'action y afférent – [AIBT de 2006, Articles 1(c), (r)]</p>	<p>Cette activité, qui s'inscrit dans le prolongement de l'Activité 22 du PTB 2013-2014 visant à «Élaborer une stratégie OIBT de gestion des connaissances et les lignes directrices y afférentes», comprend la mise en œuvre de la «Stratégie OIBT de gestion des connaissances et du Plan d'action y afférent» approuvés lors de la 49^e Session du CIBT à Libreville (Gabon). Il comprend les composantes suivantes:</p> <p>a) Renforcement des capacités et formation du personnel de l'OIBT</p> <p>Coût estimatif: US\$30 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires (US\$30 000 de l'Activité 22 du PTB 2013-2014)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles • Meilleure exploitation des données de l'OIBT par les autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture et accessibilité des bases de données OIBT • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel de l'OIBT aux outils de communication, y compris les réseaux sociaux; • Amélioration du réseautage de l'OIBT, notamment à l'échelon régional • Publications axées sur des projets spécifiques • Rapport sur le nouvel examen de la Stratégie et du 	<p>Conseil</p>

	<p>b) Apprentissage et réseautage enrichis, y compris à l'échelon régional (par l'intermédiaire des agents régionaux de l'OIBT)</p> <p>Coût estimatif: US\$30 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires (US\$30 000 de l'Activité 22 du PTB 2013-2014)</p> <p>c) Nouvel examen des buts et objectifs globaux de la Stratégie OIBT de gestion des connaissances</p> <p>Coût estimatif: US\$20 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires (US\$20 000 de l'Activité 22 du PTB 2013-2014)</p> <p>d) Publications et autres matériaux ciblés dressant une synthèse des principaux résultats des projets de l'OIBT</p> <p>Coût estimatif: US\$100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$50 000 Année 2016–US\$50 000</p>	institutions et processus		Plan d'action de gestion des connaissances	
22. Procéder à l'examen biennal et évaluation de la situation mondiale des bois. [AIBT de 2006, Article 28]	<p>(a) Publication de l'<i>Examen biennal et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2013-2014</i> durant la première moitié de 2015.</p> <p>Coût estimatif: US\$40 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2015–US\$40 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de 	<p>(a) <i>Examen biennal et évaluation de la situation mondiale des bois</i> publié en 2015</p> <p>(b) Projet d'éléments examiné lors de la cinquante-</p>	Conseil

	<p>(b) Examen du projet d'éléments pour l'<i>Examen biennal et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2015-2016</i>.</p> <p>Coût estimatif: US\$50 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2016–US\$50 000</p>	<p>largement disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<p>leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements</p>	<p>deuxième Session du Conseil en 2016</p>	
<p>23. Création et maintenance d'une base centralisée en ligne de profils interactifs sur les secteurs de l'industrie et du commerce du bois ainsi que de la foresterie dans les pays membres producteurs en appui à la diversification du marché des bois tropicaux. [AIBT de 2006, Article 1]</p>	<p>Cette activité présentera dans le cadre d'un site Internet d'accès facile à partir de la page d'accueil du site de l'OIBT, la vaste somme d'informations dont dispose l'OIBT sur l'industrie et le commerce dans ses pays membres producteurs. Elles seront complétées par des informations que fourniront directement des organismes gouvernementaux, des associations du commerce et de l'industrie ainsi que des entreprises privées dans les pays membres producteurs. Dans ce site Internet figureront également des informations sur les mesures prises dans chaque pays pour assurer la légalité de la production de bois, afin d'aider ainsi les importateurs à se conformer aux exigences de diligence raisonnée auxquelles ils sont tenus.</p> <p>Les agents régionaux de l'OIBT contribueront des informations durant le développement du site et le maintiendront à jour régulièrement en liaison étroite avec les organismes gouvernementaux et le secteur privé chez les membres producteurs.</p> <p>Coût estimatif: US\$150 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements • Nombre des membres de l'OIBT dispensant des données exactes en temps opportun 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et promotion de la base en ligne de profils sur le commerce et l'industrie dans les pays producteurs • Une augmentation des demandes de renseignements émanant des marchés traditionnels et émergents en direction des exportateurs de bois tropicaux • Une augmentation du nombre de marchés fournis • Une augmentation du nombre de produits exportés vers les marchés 	<p>CEM</p>

	Année 2015–US\$100 000 Année 2016–US\$50 000			traditionnels et émergents	
<p>24.Élaboration d'une déclaration environnementale de produit (DEP) pour une sélection de produits ligneux tropicaux. [AIBT de 2006, Articles 1(a), (f), (s)]</p>	<p>Cette activité permettra de compiler les déclarations environnementales de produit (EPD) grâce à la constitution d'une base de données d'inventaire du cycle de vie et des rapports d'évaluation du cycle de vie pour trois produits, en complément des travaux qui ont été menés pour élaborer les EPD sur les contreplaqués en meranti, les platelages en ipé et les débités en khaya au titre du PTB 2013-2014. Cette activité a été soumise et avalisée par le Groupe consultatif de l'OIBT sur le commerce.</p> <p>Coût estimatif: US\$180 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$90 000 Année 2016–US\$90 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements 	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports d'évaluation du cycle de vie, l'empreinte carbone et les EPD préparés pour trois produits 	CFI
<p>25.Promotion du commerce des bois tropicaux et produits dérivés provenant de sources de production en gestion durable et où les récoltes sont pratiquées dans la légalité. [AIBT de 2006, Articles 1(d), (k), (n), (o)]</p>	<p>Promouvoir la création et la mise en œuvre de systèmes d'information en ligne conçus et exploités pour mettre à la disposition des consommateurs des données et des informations fiables leur permettant d'identifier et d'acheter des bois légaux de production durable, en coopération avec les gouvernements et des partenariats public-privé.</p> <p>En 2014, l'OIBT a finalisé un contrat de 4,4 millions d'euros (comprenant la somme de EUR 375 000 qui sera apportée par l'OIBT au titre de sa contribution en nature) avec l'Union européenne, en vue de mettre en place un mécanisme de surveillance indépendante du marché (SIM) pour les bois sous autorisation FLEGT placés sur le marché de l'UE. Cette activité avait été incluse sous l'Activité 25 du PTB 2013-2014, car son approche de mise en œuvre (ci-dessus) et ses objectifs étaient très similaires. Le SIM sera mis en œuvre de 2014 à 2018 et il sera rendu compte de son avancement au CEM dans le cadre de cette activité du PTB durant la période 2015-2016.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des informations exactes sont exploitées par les membres de l'OIBT dans l'élaboration de leurs politiques, leur gestion forestière, leur développement des marchés et leur promotion des investissements Des informations sur les forêts tropicales, la production de bois et de produits forestiers non 	<ul style="list-style-type: none"> Couverture et accessibilité des bases de données OIBT Nombre des pays exploitant ces informations dans l'élaboration de leurs politiques, le développement des marchés et leur promotion des investissements Nombre des membres de l'OIBT et autres parties prenantes dispensant des données exactes 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme de surveillance indépendante du marché (SIM) développé et mis en œuvre 	CEM

	N° d'Activité: PP-A/49-291 Numéro du contrat avec l'UE: DCI-ENV/2013/316-244 Coût estimatif: Intégralement financée par une subvention de l'UE de EUR 4 millions jusqu'en 2016	ligneux et leur commerce sont exactes et largement disponibles	en temps opportun		
	À partir du PTB 2013-2014: US\$ 80 000 Total partiel 2015: US\$1 203 675 Total partiel 2016: US\$1 069 654 Total partiel biennal: US\$2 353 329 <i>(Activité 25 excluse)</i>				

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 6: RENFORCER ET DÉVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTABLES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GDF ET INTENSIFIER LE COMMERCE DES BIENS ET SERVICES FORESTIERS OBTENUS DE FORÊTS EN GESTION PÉRENNE

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Résultats escomptés du PAS	Indicateurs du PAS	Objectifs de l'activité	Organe compétent
26. Recueillir les conseils du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et faciliter l'implication de ces groupes. <i>[Décisions CIBT 9(XXVIII), 2(XXXII)]</i>	Travaux réguliers en session. Encourager tout appui à la participation des membres du TAG et du GCSC aux sessions du Conseil. Coût estimatif: US\$80 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015—US\$40 000 Année 2016—US\$40 000	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales nécessaires pour mettre en œuvre la GDF et se lancer dans le commerce international • Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des acteurs participant à l'élaboration de politiques GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins quatre représentants du TAG et du GCSC bénéficient d'une aide leur permettant de participer aux sessions du Conseil en 2015 et 2016. 	Conseil

		<p>économies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensification des échanges d'expériences, de la diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres 			
<p>27. Continuer de faire le nécessaire pour assurer la coopération et la concertation entre l'OIBT et le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) à l'appui du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF) ainsi que d'autres organisations, institutions et initiatives internationales et régionales pertinentes. [AIBT de 2006, Article 15] [Décision CIBT 7(XXX)]</p>	<p>Maintenir une participation active de l'OIBT au PCF et au FNUF en y apportant des contributions et en participant de manière effective aux activités pertinentes, en œuvrant à des réunions du FNUF et du PCF et en prenant en charge une partie des coûts des travaux et activités pertinents selon un partage équitable des coûts avec les autres membres du PCF.</p> <p>Coût estimatif: US\$100 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015—US\$50 000 Année 2016—US\$50 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales pour mettre en œuvre la GDF et se lancer dans le commerce international • Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies • Intensification des échanges d'expériences, de nouvelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des acteurs participant à l'élaboration de politiques GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de l'OIBT au FNUF-11 en 2015 et à un maximum de quatre réunions du PCF en 2015 et 2016 • Contributions à un maximum de trois initiatives communes du PCF en 2015 et 2016 	Conseil

		<p>connaissances en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres</p>			
<p>28. Statuer sur les dossiers de demande de candidatures admissibles en 2015 et 2016 en fonction des recommandations de la Commission de sélection des bourses. <i>[Décision CIBT 4(XXVII)]</i></p>	<p>L'objectif du Programme de bourses est de développer les ressources humaines et d'enrichir les savoir-faire professionnels dans les pays membres en matière de foresterie tropicale et dans les disciplines connexes, en vue de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, une exploitation et une valorisation efficaces du bois tropical et une meilleure information économique sur le commerce international de bois tropicaux. Les activités admissibles à ce titre sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation à des formations de courte durée, à des stages en situation, des tournées d'étude, des conférences universitaires et visites d'étude, et des conférences internationales et régionales; • La rédaction de mémoires techniques (guides pratiques, monographies, etc.), leur publication et diffusion; et • Des études de troisième cycle. <p>Coût estimatif: US\$800 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015—US\$400 000 Année 2016—US\$400 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales pour mettre en œuvre la GDF et prendre part au commerce international • Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies • Des collectivités locales sont informées et capables de participer à l'élaboration de politiques GDF et d'autres activités • Intensification des échanges 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes bénéficiant de formations et d'enseignements • Nombre de personnes formées par hectare de forêt par pays • Nombre de visites sur le site Internet de l'OIBT 	<ul style="list-style-type: none"> • 100-120 bourses attribuées en 2015 et 2016 • Réseau d'anciens boursiers maintenu 	<p>Conseil</p>

		d'expériences, de la diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres			
29. Améliorer la capacité technique des pays membres, en particulier des pays en développement, à répondre aux exigences de communication de statistiques et à produire les rapports y afférents. <i>[AIBT de 2006, Article 28(5)]</i>	<p>Sur demande, apporter une assistance (en liaison avec la FAO et d'autres partenaires) aux pays membres en vue de renforcer leur recueil de statistiques et améliorer la préparation de leurs rapports.</p> <p>Coût estimatif: US\$100 000</p> <p>Sources de financement pressenties:</p> <p>Contributions volontaires</p> <p>Année 2015—US\$50 000</p> <p>Année 2016—US\$50 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales pour mettre en œuvre la GDF et prendre part au commerce international • Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF aux économies • Intensification des échanges d'expériences, de la diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes recevant une formation ou une sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à quatre ateliers de niveau national et/ou régional menés en 2015 et 2016 	CEM

		et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres			
<p>30. Renforcement des capacités à promouvoir des techniques de transformation rentables du bois dans les pays producteurs de bois tropicaux. [AIBT de 2006, Articles 1(f), (i)]</p>	<p>Cette activité sera menée dans les pays producteurs membres en Afrique, dans l'Asie-Pacifique et en région Amérique latine et Caraïbes où la filière forêt-bois connaît des problèmes de défaut de rentabilité et souffre d'un manque de ressources humaines. Les industries forestières, les associations de la filière forestière, les institutions de recherche et formation forestières ainsi que des représentants des organismes gouvernementaux compétents prendront part à la formation interne.</p> <p>Les travaux connexes ont commencé dans le cadre d'une activité similaire du PTB 2013-2014 qui avait été partiellement financée; cette activité poursuivra et élargira les travaux déjà prévus en 2013-2014.</p> <p>Coût estimatif: US\$250 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$125 000 Année 2016–US\$125 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience grandissante de la contribution de la GDF à l'élaboration des politiques et activités connexes • Intensification des échanges d'expériences, de la diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'usines recevant une formation 	<ul style="list-style-type: none"> • La formation en interne couvrira le renforcement des capacités dans des domaines posant problème au sein de la filière bois, à savoir: entreposage et chargement des grumes, séchage en four à bois et chaudières, entretien des scies, assemblage par entures multiples, stratification, conditionnement, lutte contre les résidus, maintenance et sécurité professionnelle 	CFI
<p>31. Répondre aux besoins de la filière forêt-bois par des innovations, des technologies et savoir-faire mis au point grâce à des projets OIBT. [AIBT de 2006, Articles 1(f), (i), (p)]</p>	<p>Cette activité tirera parti des résultats d'une activité similaire menée dans le cadre du PTB 2013-2014, laquelle avait pour objet de renforcer le rayonnement de l'OIBT en exploitant plus judicieusement les informations obtenues par les projets antérieurs de l'OIBT. Suite aux avis exprimés par les acteurs lors d'un sondage, cette activité a été recentrée sur la facilitation de l'accès aux connaissances existantes sur les essences moins utilisées qui ont été obtenues dans le cadre de projets de l'OIBT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des échanges d'expériences, de la diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF et de la promotion du commerce et de la transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de liens vers le site Internet de l'OIBT et de visites sur le site Internet de l'OIBT 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 60 profils de LUS par région de producteurs de l'OIBT 	CFI

	<p>Une plateforme Internet dédiée et évolutive a été créée en 2013-2014 aux fins de diffuser les informations sylvicoles, techniques ayant trait à des essences tropicales ligneuses (LUS) ainsi qu'à leur marché auprès d'un public diversifié, offrant des informations sur 60 essences de l'Amérique tropicale.</p> <p>Dans le cadre du PTB 2015-2016, l'objectif est d'étendre le site Internet aux espèces de l'Afrique et de l'Asie tropicales, et de renforcer les structures d'appui régional pour maintenir à jour la plateforme.</p> <p>Coût estimatif: US\$240 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015—US\$140 000 Année 2016—US\$100 000</p>	du bois entre les membres			
<p>32. Améliorer les dispositifs de vulgarisation forestière afin d'assurer la mise en œuvre de la gestion durable des forêts (GDF) et de contribuer à la conservation des écosystèmes forestiers tropicaux. [AIBT de 2006, Article 1(a), (c), (d), (i), (j), (m), (r)]</p>	<p>Un séminaire international de cinq jours sera organisé en octobre 2015 dans un pays sélectionné en Amérique latine afin de discuter des prestataires de services de vulgarisation forestière et des dispositifs connexes dans le but de contribuer à la mise en pratique sur le terrain de la gestion durable des forêts tropicales et des écosystèmes forestiers tropicaux.</p> <p>Ce séminaire ciblera les institutions et professionnels liés à la vulgarisation forestière. Au nombre des orateurs invités figureront des fonctionnaires, des conseillers techniques, des universitaires et des chercheurs des principaux pays forestiers et producteurs de bois.</p> <p>Les thèmes abordés seront les suivants: Tour d'horizon mondial des dispositifs et services de vulgarisation forestière; Défis et opportunités des services de vulgarisation forestière; Rôle des professionnels forestiers dans le développement de compétences en gestion forestière; Prise en compte de la conservation de la biodiversité dans les opérations forestières; Partage des responsabilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales pour mettre en œuvre la GDF et prendre part au commerce international • Intensification des échanges d'expériences, de la diffusion de connaissances nouvelles en matière de GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des acteurs participant à l'élaboration de politiques GDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Un séminaire international de cinq jours organisé afin de discuter des prestataires de services et dispositifs de vulgarisation forestière • Des partenariats et réseaux créés afin de partager les informations et connaissances entre institutions et experts. 	CRF

	<p>entre professionnels forestiers et clients; Dispositifs de certification des services de vulgarisation forestière; Dispositifs de gouvernance et d'assistance destinés à améliorer la qualité des services de vulgarisation forestière; Mécanismes de suivi et d'évaluation des services de vulgarisation forestière; et Incitations financières en faveur de services de vulgarisation forestière de haute qualité.</p> <p>Coût estimatif: US\$300 000 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$300 000</p>	<p>et de la promotion du commerce et de la transformation du bois entre les membres</p>			
<p>33. Renforcer la coopération entre l'OIBT et l'Organisation mondiale des douanes (WCO), par la préparation de Directives destinées aux agents de terrain des douanes pour la surveillance du commerce illicite du bois et la lutte afférente. [AIBT de 2006 Articles 1 (d), (k), (n)]</p>	<p>Cette activité permettra aux Douanes et autres organismes en charge des frontières chez les membres de l'OIBT ainsi que les membres de la WCO d'avoir accès à des documents de référence et à des outils de formation utilisés sur le terrain en vue d'assurer la surveillance du commerce du bois, y compris l'élaboration de Directives sur le bois à l'usage des agents des douanes. Cette activité a été soumise et avalisée par le Groupe consultatif OIBT de la société civile.</p> <p>Coût estimatif: US\$259 600 Sources de financement pressenties: Contributions volontaires Année 2015–US\$150 000 Année 2016–US\$74 500 WCO (en nature)–US\$30 000 TRAFFIC INTERNATIONAL (TI)–US\$5 100</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes publics, collectivités et entités commerciales disposent d'une gestion forestière adéquate, d'une planification et de compétences entrepreneuriales pour mettre en œuvre la GDF et prendre part au commerce international • Accroissement de la superficie forestière gérée sur un mode durable et exploitée dans la légalité • Amélioration de la bonne gouvernance et de l'effectivité du respect des 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes recevant une formation ou une sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de Directives sur le bois à l'usage des agents des douanes • Mise en œuvre pilote des Directives en Malaisie 	<p>CEM</p>

		lois forestières • Recul des coupes forestières clandestines et de la dégradation des forêts qui en résulte			
	D'autres sources (WCO, TI):	US\$ 35 100			
	Total partiel 2015:	US\$1 255 000			
	Total partiel 2016:	US\$ 839 500			
	Total partiel biennal:	US\$2 129 600			

ACTIVITÉS ORDINAIRES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits	Objectifs de l'activité	Organe compétent
34. Avec l'assistance du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, évaluer les propositions de projets et d'avant-projets soumises par les pays membres. <i>[AIBT de 2006, Article 26]</i> <i>[Décisions CIBT 6(IX), 2(X), 7(XXI), 7(XXII)]</i>	Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet. Coût estimatif: US\$280 000 Sources de financement pressenties: Dépenses opérationnelles essentielles Année 2015–US\$140 000 Année 2016–US\$140 000	• Deux réunions du Panel d'experts organisées en 2015 et 2016	Conseil et Comités
35. Examiner le déroulement de l'exécution du programme de travail pour la période biennale 2015-2016. <i>[AIBT de 2006, Article 24]</i> <i>[Décisions CIBT 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV)]</i>	Travaux réguliers en session.	• Examen de l'avancement aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil en 2015 et 2016	Conseil
36. Examiner le projet de Programme de travail pour la période biennale 2017-2018. <i>[Décisions CIBT 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV)]</i>	Travaux réguliers en session.	• Projet de Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2017-2018 examiné à la cinquante-deuxième session du Conseil en 2016	Conseil
37. Statuer sur l'admissibilité des actions, projets et avant-projets approuvés à un financement à partir du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali. <i>[AIBT de 2006, Article 21]</i>	Travaux réguliers en session. Le Groupe de travail créé aux termes de la Décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'admissibilité des actions, avant-projets et projets à un financement par le Compte subsidiaire B.	• Décisions prises aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil en 2015 et 2016	Conseil

<i>[Décision CIBT 4(XXX)]</i>			
38. Statuer sur les travaux de projets, y compris leur financement, en tenant compte des recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés qui sont en cours ou achevés. <i>[AIBT de 2006, Articles 20, 21, 25]</i>	Travaux réguliers en session.	<ul style="list-style-type: none"> • Décisions prises aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil en 2015 et 2016 	Conseil
39. Allouer des fonds qui, dans le Fonds pour le partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement. <i>[AIBT de 2006, Article 21]</i> <i>[Décision CIBT 4(XXX)]</i>	Travaux réguliers en session. Le Groupe de travail constitué aux termes de la Décision CIBT 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'attribution des fonds non préaffectés.	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds alloués lors des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil en 2015 et 2016 	Conseil
40. Examiner le déroulement de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des avant-projets, projets et activités relevant du Compte subsidiaire des Programmes thématiques. <i>[AIBT de 2006, Article 20(6)]</i> <i>[Décisions CIBT 9(XLIV), 10(XLIV)]</i>	Travaux réguliers en session.	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès examinés aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil en 2015 et 2016 	Conseil
41. Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO). <i>[Décisions CIBT 3(XXII), 5(XXVI)]</i>	Travaux réguliers en session.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de la vingt-neuvième et de la trentième réunions du GCNO examinés aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil en 2015 et 2016 	Conseil
42. Passer en revue les résultats pertinents des travaux de projets et d'orientation des Comités. <i>[AIBT de 2006, Articles 24, 26]</i>	Travaux réguliers en session.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Comités présentés aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil en 2015 et 2016 	Conseil
43. Approuver la sélection des projets pour évaluation a posteriori en respectant les procédures évoquées à la Décision 3(XXVIII) du CIBT). <i>[Décision CIBT 3(XXVIII)]</i>	Travaux réguliers en session.	<ul style="list-style-type: none"> • Projets sélectionnés pour évaluation a posteriori approuvés aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil en 2015 et 2016 	Conseil

44. Envisager et, s'il y a lieu, prendre des mesures destinées à diffuser des informations sur les conclusions et résultats des projets. <i>[AIBT de 2006, Article 26]</i>	Travaux réguliers en session.	• Diffusion examinée aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil en 2015 et 2016	Conseil
45. Examiner les rapports des évaluations à mi-parcours et évaluations a posteriori des projets en cours et achevés. <i>[AIBT de 2006, Articles 24, 26]</i>	Travaux réguliers en session.	• Rapports examinés aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil en 2015 et 2016	Comités conjoints
46. Examiner les états financiers audités en externe des exercices 2014 et 2015 et recommander leur approbation au Conseil. <i>[AIBT de 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux réguliers en session.	• Rapports des vérificateurs aux comptes indépendants publiés dans les Rapports annuels de l'OIBT en 2014 et 2015	CFA
47. Mettre à l'étude et produire des recommandations au Conseil concernant l'approbation des propositions de budget administratif de l'organisation pour les exercices 2016 et 2017. <i>[AIBT de 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux réguliers en session.	• Trentième rapport CFA présenté à la cinquante et unième session du Conseil en 2015	CFA
48. Examiner les actifs de l'Organisation en vue d'assurer une gestion prudente des actifs et de faire en sorte que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux. <i>[AIBT de 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux réguliers en session.	• Rapport des vérificateurs aux comptes indépendants pour les exercices 2014 et 2015 présentés aux cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil en 2015 et 2016	CFA
49. Examiner les implications budgétaires du programme de travail de l'Organisation et les mesures qui peuvent être prises pour garantir les ressources nécessaires à son exécution, et produire des recommandations au Conseil à cet effet. <i>[AIBT de 2006, Article 26(3)]</i>	Routine. Travaux réguliers en session.	• Décision sur le Programme de travail biennal 2015-2016 de l'OIBT présenté à la cinquantième session du Conseil en 2014	CFA
	Total partiel 2015: US\$140 000 Total partiel 2016: US\$140 000 Total partiel biennal: US\$280 000		

TOTAL 2015:	US\$ 5 420 505
TOTAL 2016:	US\$ 3 975 983
TOTAL BIENNAL:	US\$ 9 396 488

**TERMES DE RÉFÉRENCE DES ACTIVITÉS
INSCRITES AU
PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL
DES ANNÉES 2015-2016**

Activité n° 1

MENER, EN COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS PARTENAIRES COMPÉTENTES, DES ÉTUDES DESTINÉES À EXAMINER LA RÉALISATION DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES DE PRODUCTION DE BOIS

[AIBT de 2006, Article 28(4a)]

[Projet de Plan d'action stratégique pour 2013-2018, Priorité stratégique 1]

I. Historique

L'OIBT a publié son premier rapport *GDF Tropiques* en 2005. Le PTB 2008-2009 avait provisionné des fonds afin que le rapport soit actualisé et révisé en 2010.

II. Description

On recherche pour cette activité un financement destiné à l'édition 2016 de *GDF Tropiques*. Ce rapport sera préparé en 2015 et durant la première moitié 2016 en vue d'être publié à temps pour la 52^e session du CIBT en 2016. Le financement requis permettra de: recruter une petite équipe de consultants qui sera chargée de préparer le rapport; de prêter une assistance limitée aux pays producteurs pour réunir les informations nécessaires au rapport au moyen du Modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT; rémunérer d'autres prestataires qui fourniront les données nécessaires aux ensembles de données (par ex., PNUE-WCMC pour les aires protégées); effectuer la mise en page, la conception, la traduction et l'impression du rapport; et organiser une campagne publicitaire pour annoncer les conclusions du rapport à un large public.

III. Produits attendus

- a) Rapport *GDF Tropiques* dans les trois langues de travail de l'OIBT; et
- b) Campagne de publicité et événementiel de lancement.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois en 2015/2016

VI. Budget US\$600 000 (y compris émoluments des consultants, frais d'acquisition des données, assistance aux Membres, traduction, impression et coûts de relations publiques).

ÉLABORATION DE DIRECTIVES DE L'OIBT VISANT À INCORPORER L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LES ACTIVITÉS, PROGRAMMES ET PROJETS DE L'ORGANISATION MIS EN ŒUVRE CHEZ SES PAYS MEMBRES

[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 1]

I. Historique

Depuis de longues années, l'OIBT contribue à mettre en œuvre un grand nombre d'activités et de projets chez ses pays membres. Nombre de ces activités et projets ont permis de tisser des liens étroits avec les collectivités locales et ont aidé des hommes et des femmes à améliorer la gestion de leurs ressources forestières.

II. Description

Un consultant sera recruté afin de rédiger les directives de l'OIBT sur l'égalité des genres. À cette fin, il/elle devra:

- Examiner les directives relatives au genre en vigueur dans d'autres organisations;
- Analyser divers instruments et outils de l'OIBT, en prenant notamment en compte les plus couramment utilisés dans les pays membres de l'OIBT, et identifier ceux qui nécessiteraient l'incorporation de mécanismes relatifs au genre pour leur mise en œuvre;
- Préparer un projet de Directives de l'OIBT sur l'égalité des genres, assorti d'un module de formation; et
- Proposer au moins cinq indicateurs sensibles à la dimension du genre pour le Plan d'action stratégique 2013-2018 et les travaux ultérieurs.

III. Produits attendus

- a) Meilleure vision de la dimension du genre dans les travaux d'orientation de l'OIBT et les résultats de ses projets, ce qui contribuera ainsi à réaliser les objectifs de l'AIBT de 2006;
- b) Les promoteurs de projets, le personnel et les points focaux de l'OIBT seront sensibilisés aux possibilités de la question du genre s'agissant d'atteindre les objectifs de l'OIBT et pourraient inclure des problématiques ayant trait au genre dans leurs travaux d'orientation et leurs projets;
- c) Directives de l'OIBT sur l'égalité des genres et Module de formation de l'OIBT sur les questions ayant trait au genre; et
- d) Mobilisation accrue de ressources auprès des bailleurs de fonds qui considèrent que l'égalité des genres constitue une composante essentielle.

- | | |
|-----------------------------|--|
| IV. Pays visés | Mondial |
| V. Durée et échéance | 5 mois (après l'affectation des fonds) |
| VI. Budget | US\$35 000 |

Activité n° 3

**DÉMONSTRATION ET ADOPTION DE SYSTÈMES DE CRÉDIT
POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

[AIBT de 2006, Article 1(g)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 1]

I. Historique

Une des principales recommandations des différents forums d'investissement organisés par l'OIBT a trait à la promotion de lignes de crédit accessibles aux petites et moyennes entreprises (PME). Dans le cadre du projet de l'OIBT, PD 233/03 Rev.2 (I) «*Utilisation de technologies intermédiaires pour des récoltes forestières durables au Pérou*», le mécanisme de crédit destiné aux PME qui a été mis au point offre un fort potentiel de généralisation et d'élargissement. Le projet a permis de mettre en évidence que:

- Une ligne de crédit, accompagnée d'un renforcement effectif des capacités, peut rendre des petits exploitants à même d'opérer un déplacement vers l'amont de la filière;
- Des mécanismes de financement simples, impliquant des institutions financières de taille modeste ou locales, peuvent efficacement faciliter l'accès au crédit pour la GFD et comporter un fort potentiel de généralisation:
 - Ils renforcent la confiance;
 - Ils offrent une plus grande visibilité du secteur forestier auprès des institutions financières;
 - Ils familiarisent les PME avec les principes et modalités d'intervention des institutions financières; et
 - Ils motivent davantage de PME à régulariser leurs activités économiques.

Les autres acquis importants de ce projet sont les suivants:

- Le renforcement des capacités axé sur l'utilisation de technologies intermédiaires pour l'exploitation forestière, telles les scieries mobiles, permet aux PME de transformer des grumes en sciages sur les lieux mêmes de la concession, et est porteur d'avantages tels que:
 - La réduction des freintes et avaries pendant le transport des grumes;
 - Une logistique plus aisée et une diminution des coûts de transport;
 - Une réduction de l'impact sur les forêts;
 - La possibilité d'une valorisation du bois en forêt; et
 - L'augmentation des revenus et un meilleur accès aux marchés.
- La création d'un fonds de garantie auprès d'une banque locale permet aux PME d'accéder à une ligne de crédit pour l'acquisition de ces technologies. Le remboursement des crédits permet d'accorder de nouveaux crédits à d'autres PME intéressées.

De manière générale, ce système fonctionne comme suit:

- Sont menées des activités de promotion et formations portant sur les avantages qu'offre pour un partenaire local l'utilisation de technologies intermédiaires;
- Une garantie d'une valeur totale de 50 000 dollars américains est ouverte auprès d'un établissement financier local;
- Le fonds garantit 50 pour cent du crédit, les autres 50 pour cent sont garantis par l'actif lui-même;
- Les demandes de crédit sont soigneusement sélectionnées et accompagnées d'un ensemble de formations à l'exploitation de la technologie et au développement de plans d'entreprises pour chacune des PME jusqu'au remboursement du crédit;
- Les crédits sont accordés à concurrence de 16 000 dollars américains; et
- Les volumes de remboursement permettent d'accorder d'autres crédits à d'autres PME intéressées.

II. Description

L'OIBT fera la démonstration de son expérience pratique, en l'adaptant aux conditions locales, en dispensant son assistance à des pays producteurs OIBT sélectionnés pour reprendre à leur compte le système de crédit aux PME.

III. Produits attendus

Trois systèmes de crédit mis en œuvre, documentés et diffusés.

IV. Pays visés

Deux pays membres producteurs sélectionnés (un par région) où institutions locales sont susceptibles de se mobiliser pour accroître les capacités et gérer le fonds de garantie.

V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget prévu	US\$250 000

Activité n° 4(a)

PROMOUVOIR LA PUBLICATION, LA DIFFUSION ET L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES VOLONTAIRES DE L'OIBT POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES NATURELLES

(A) PUBLIER LES LIGNES DIRECTRICES VOLONTAIRES EN TANT QU'OUTIL D'ÉLABORATION DE POLITIQUES DANS LES TROIS LANGUES (ANGLAIS, FRANÇAIS ET ESPAGNOL) DE L'OIBT ET LES DIFFUSER AUPRÈS DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OIBT ET DANS LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

[AIBT de 2006, Articles 1(c), (d), (f), (j), (l), (m), (q), (r), (s)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 1]

I. Historique

Les *Lignes directrices OIBT volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles* ont été adoptées en accord avec la Décision 4(XLIX) qui reconnaît le besoin pour l'OIBT de prêter assistance à ses Membres pour renforcer leurs capacités et aider à accélérer l'avancement de la gestion durable des forêts. Ces *Lignes directrices volontaires* remplacent la version originelle des *Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*, publiée en 1990 comme premier document de politique de l'OIBT relatif à la gestion du domaine forestier tropical naturel.

Ces *Lignes directrices volontaires* constituent un document de référence international pour toute élaboration ou amélioration de directives nationales et infranationales relatives à la gestion durable des forêts tropicales naturelles. Elles fournissent également une référence pour des questions techniques à l'échelle du paysage ou de celle des unités forestières d'aménagement (UFA) d'autre part. Les objectifs spécifiques des *Lignes directrices volontaires* sont les suivants:

- Faciliter la définition du cadre des conditions de l'application des lignes directrices de la gestion forestière dans les forêts tropicales naturelles permettant d'obtenir des produits forestiers et des services écosystémiques sur un mode pérenne;
- Dispenser des conseils concernant les considérations de politique générale et les domaines juridique, institutionnel, écologique, social et économique qui doivent être pris en compte dans la planification, l'exécution et l'évaluation de la GDF; et
- Stimuler l'adoption de pratiques aménagistes idoines et adaptables qui entretiennent la capacité des forêts tropicales naturelles.

II. Description

Dans sa Décision 4 (XLIX), le Conseil a prié le Directeur exécutif de préparer et de publier les *Lignes directrices OIBT volontaires* et de diffuser la publication de manière élargie aux Membres et autres parties concernées en publiant une brochure d'information en présentant un résumé (*Les Lignes directrices volontaires en bref*) dans les trois langues officielles de l'OIBT. Conformément à cette Décision, cette activité a pour objet de publier les *Lignes directrices volontaires* comme document d'élaboration de politiques dans les trois langues (anglais, français et espagnol) et de préparer du matériel promotionnel, telles une brochure d'information et des affiches.

III. Produits attendus

- a) Publication des *Lignes directrices OIBT volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles* dans les trois langues ainsi que du matériel promotionnel destiné à diffusion; et
- b) Diffusion des *Lignes directrices OIBT volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles* auprès des principaux acteurs dans les pays membres de l'OIBT et dans la communauté internationale.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	12 mois
VI. Budget	US\$ 100 000

PROMOUVOIR LA PUBLICATION, LA DIFFUSION ET L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES VOLONTAIRES OIBT POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES NATURELLES

(B) ORGANISER TROIS ATELIERS RÉGIONAUX DE FORMATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE DE FACILITER L'APPLICATION EFFECTIVE ET ÉLARGIE DES LIGNES DIRECTRICES VOLONTAIRES

[AIBT de 2006, Articles 1(c), (d), (f), (j), (l), (m), (q), (r), (s)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 1]

I. Historique

Les *Lignes directrices volontaires* sont conçues pour servir de point de départ aux décisions politiques de fond ainsi que comme corps de références techniques susceptibles d'être utilisées ou adaptées aux besoins et aux moyens des utilisateurs. Elles sont destinées aux gouvernements, aux organismes publics et à ceux du secteur privé et aux acteurs, aux intervenants professionnels et aux associations, aux établissements à vocation scientifique, aux établissements d'enseignement et de recherche, aux organismes de la société civile et à d'autres entités et organes parties prenantes de la gestion durable des forêts.

II. Description

En accord avec la Décision 4 (XLIX) priant le Directeur exécutif d'organiser trois ateliers régionaux de renforcement des capacités par l'enseignement de formations en vue de favoriser l'assimilation des Lignes directrices volontaires OIBT et d'encourager les initiatives au niveau des pays, cette activité favorisera l'application élargie des *Lignes directrices volontaires OIBT* par l'organisation de trois ateliers régionaux de formation visant à renforcer les capacités. Les principales catégories d'acteurs auxquels s'adressent ces ateliers de formation sont les décideurs d'organismes publics et des organismes de la société civile intervenant dans la conservation et la gestion des forêts tropicales. Ce public comprend également des aménagistes forestiers d'unités forestières d'aménagement.

- Préparer un module de formation comportant des sujets essentiels des Lignes directrices révisées pour la GDF, y compris des enseignements acquis de la mise en œuvre de la GDF. Ces modules traiteront notamment des conditions habilitantes de la GDF telles que le cadre législatif, politique et institutionnel qui sous-tend les politiques publiques, des institutions, des lois et réglementations bien établies et une bonne gouvernance, conditions sine qua non à la GDF;
- Organiser et mener trois ateliers régionaux de formation pour le renforcement des capacités (un dans chaque région tropicale) avec la participation de décideurs politiques dans les administrations et celle d'organismes de la société civile ainsi que des intervenants de la gestion forestière à l'échelon des unités forestières d'aménagement; et
- Préparer et présenter un rapport à la cinquantième session du Comité du reboisement et de la gestion forestière contenant le résultat des trois ateliers régionaux de formation pour le développement des capacités.

III. Produits attendus

- a) Des modules de formation traitant des thèmes essentiels des *Lignes directrices volontaires* sur la GDF;
- b) L'amélioration des capacités des participants aux ateliers en matière de planification, de mise en œuvre et d'évaluation de la GDF, et de diffusion des connaissances en GDF; et
- c) Un rapport regroupant les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre des trois ateliers régionaux de renforcement des capacités ainsi que des recommandations pour les futurs programmes et activités de renforcement des capacités.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Duré et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$ 240 000

FACILITER L'AMÉLIORATION DES POLITIQUES ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONCESSIONS FORESTIÈRES CONCERNANT LES FORÊTS TROPICALES DE PRODUCTION DE BOIS

[AIBT de 2006, Articles 1(i), (m), (n)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 1]

I. Historique

Les concessions forestières constituent un outil important pour maintenir la base de ressources forestières, notamment dans les régions tropicales où les forêts, dans leur majorité, sont détenues et gérées par l'État. Elles peuvent contribuer non seulement aux économies locales et nationales, mais aussi aux moyens de subsistance des communautés locales et autochtones, ainsi qu'à la protection des fonctions environnementales des forêts, à condition que les politiques et régimes qui les régissent soient adéquatement conçus et mis en œuvre.

Reconnaissant l'importance des concessions forestières s'agissant de faire avancer la gestion durable des forêts, le Service forestier brésilien (BFS) a mis en œuvre un projet de l'OIBT, PD 142/02 Rev.2 (F), «Production durable dans les forêts nationales sous le régime des concessions forestières». Compte tenu du succès remporté par l'introduction en 2012 de son régime de concessions, le BFS a proposé un atelier international sur les concessions forestières en vue de contribuer à améliorer les politiques et pratiques en vigueur dans le monde en la matière.

L'OIBT a mené une vaste gamme d'activités et de projets destinés à aider ses pays membres producteurs à élaborer et mettre en place les politiques, régimes, institutions et technologies liées aux concessions forestières. Compte tenu des récentes évolutions aux niveaux international et national, les pays membres de l'OIBT pourront tirer parti d'un partage, d'une analyse et d'une synthèse des défis et opportunités reconnus au niveau mondial ainsi que de la somme d'expériences et de connaissances que l'OIBT a accumulée dans le cadre de la gestion des concessions forestières, en vue d'améliorer leurs politiques et pratiques en matière de concessions forestières.

II. Description

Cette activité a pour objectif de faciliter les efforts que mènent les pays producteurs membres de l'OIBT afin d'améliorer leurs politiques et pratiques en matière de concessions forestières. À cette fin seront menées les activités suivantes:

- a) Organisation d'un Atelier international sur les concessions forestières au Brésil en août 2015 (à confirmer) en collaboration avec la FAO, le BFS et l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) en vue de:
 - Partager les expériences et les enseignements dégagés en matière d'élaboration et de mise en place de régimes de concessions forestières dans le monde, y compris les meilleures pratiques;
 - Sensibiliser aux rôles qu'un régime de concessions est susceptible de jouer s'agissant de mettre en pratique la gestion durable des forêts dans les forêts tropicales de production de bois; et
 - Identifier les éléments essentiels permettant d'améliorer les politiques et pratiques relevant des concessions ainsi que les conditions propices à la réussite de la mise en œuvre des régimes de concessions.
- b) Élaboration et diffusion d'un document d'orientation et d'un guide pratique destinés à valoriser l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et pratiques en matière de concessions forestières; et
- c) Favoriser la collaboration entre les pays membres de l'OIBT et les co-organisateur de l'Atelier international, y compris les partenariats bilatéraux et régionaux ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

III. Produits attendus

Les produits attendus de cette activité sont les suivants:

- a) Un rapport sur l'atelier contenant ses principales conclusions et recommandations, y compris les points d'action, assortis de matériel, tels les présentations PowerPoint, articles et photos à mettre en ligne sur le site Internet de l'OIBT;
- b) Un document d'orientation et un guide pratique destinés à valoriser l'élaboration, la mise en œuvre et

- l'évaluation des politiques et pratiques en matière de concessions forestières; et
- c) La collaboration est favorisée entre les pays membres de l'OIBT, co-organisateurs de l'Atelier international, et organisations et institutions compétentes dans l'amélioration des politiques et pratiques en matière de concessions forestières.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	12 mois en 2015
VI. Budget	US\$150 000

Activité n° 6

POURSUIVRE LE SUIVI DES PROGRÈS DANS L'APPLICATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

[Décisions CIBT 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX), 4(XXXIV)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 1]

I. Historique

Au titre des décisions énumérées ci-dessus, 28 pays producteurs membres de l'OIBT ont bénéficié d'une série d'ateliers nationaux de formation des acteurs de la filière forêt-bois à l'utilisation des Critères et Indicateurs OIBT (C&I) de la GDF en vue d'assurer la surveillance et l'évaluation de la gestion forestière et d'en rendre compte. Les ateliers les plus récents ont eu lieu à Kinshasa en RDC en juillet 2010 et à Paramaribo au Suriname en août 2011, ainsi qu'à Cotonou au Bénin en mars 2014. Cette activité permettra la tenue d'ateliers supplémentaires au cours de 2013-2014. Elle permettra également une révision des C&I de l'OIBT et une collaboration permanente avec d'autres processus connexes rendant compte des forêts.

II. Description

L'activité (Partie A) permettra la tenue de deux ou trois ateliers nationaux supplémentaires de formation à l'emploi des C&I qui seront principalement destinés aux pays n'ayant pas déjà bénéficié de cette formation, dont certains pays devenus membres de l'OIBT pour la première fois lors de l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006. Le programme de ces ateliers évoluera pour faire en sorte que leurs participants reçoivent des informations à jour sur tous les aspects pertinents du suivi, de l'évaluation et des rapports (SER) sur les forêts notamment par l'emploi des C&I. L'activité (Partie b) facilitera également la participation active de l'OIBT au dialogue mondial sur le SER relatif aux forêts, y compris à l'Équipe de travail spéciale du PCF sur la rationalisation des rapports forestiers, aux discussions sur l'harmonisation des rapports sur les forêts entre les rapports GDF Tropiques de l'OIBT et Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) de la FAO, et à diverses réunions et initiatives pertinentes ayant trait à d'autres processus internationaux sur les C&I.

III. Produits attendus

- a) Au moins 60 intervenants de pays producteurs membres de l'OIBT familiarisés avec les C&I de l'OIBT;
- b) Un plus grand nombre de pays à même de rendre compte efficacement des forêts et de leur gestion en utilisant le modèle de rapports C&I de l'OIBT; et
- c) Les préoccupations et les priorités de l'OIBT reflétées dans les initiatives internationales sur le SER portant sur les forêts.

IV. Pays visés	Mondial
V. Durée et échéance	24 mois (lancement à la mise à disposition des fonds)
VI. Budget	US\$50 000 (Partie a US\$25 000; Partie b US\$25 000)

**CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE TECK 2015:
RENFORCER LE MARCHÉ MONDIAL DU TECK DANS L'OPTIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

[AIBT de 2006, Articles 1(a), (b), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (k), (p)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 2]

I. Historique

Reconnu pour ses qualités physiques et esthétiques, le teck (*Tectona grandis*) est l'un des bois de feuillus les plus importants et les plus précieux au monde. Bien qu'il n'occupe qu'une modeste place dans le volume de la production et du commerce mondial des bois, le teck est l'un des bois durs tropicaux les plus demandés sur le marché du luxe et pour les utilisations très exigeantes. Les forêts naturelles de teck sont présentes uniquement dans quatre pays du monde, l'Inde, la RPD lao, le Myanmar et la Thaïlande. Dans les années 80, l'offre en bois de teck issu de forêts naturelles a commencé à se raréfier et l'on a cultivé cette essence dans des plantations situées dans 70 pays tropicaux en Asie, Afrique, Amérique latine et Océanie, où elles ont attiré d'importants investissements de la part du secteur privé. Les tendances sur le marché asiatique, qui détient plus de 90 pour cent des ressources mondiales en teck, ont gouverné et continueront de gouverner le marché mondial du teck. Dans le monde, les principaux flux commerciaux de teck sont orientés en direction de l'Inde qui absorbe plus de 70 pour cent des exportations mondiales de teck, y compris des chargements de grumes et sciages provenant de plantations d'Afrique et d'Amérique latine. Les investissements grandissants du secteur privé dans les plantations de teck sont une indication claire du potentiel perçu de cette essence, alors même que la déforestation et une gestion peu professionnelle ont considérablement réduit la superficie de ses peuplements naturels. Afin d'anticiper les problèmes croissants que rencontrent le développement durable du teck et la création d'une plateforme commune réunissant producteurs et consommateurs de bois de teck pour mettre en place un marché mondial du teck qui soit pérenne, une conférence internationale sur le teck s'impose.

II. Description

En coopération étroite avec les organisations internationales, régionales et nationales compétentes (TEAKNET, FAO, ASOTECA et IUFRO), et en s'inspirant des expériences et pratiques pertinentes, la 3^e Conférence mondiale sur le teck 2015 sera organisée en mai 2015 en Équateur. Important pays planteur et exportateur de teck en Amérique latine, l'Équateur a créé 45 000 ha de plantations depuis 2000 et ses exportations annuelles de bois ronds et sciages, principalement à destination des pays asiatiques, s'élève à environ 70,000 m³. Cette Conférence réunira des décideurs, chercheurs, professionnels de terrain, représentants de la société civile et du secteur privé, ainsi que des organisations régionales et internationales qui sont parties prenantes dans le développement durable du teck. À cette fin, la Conférence sera plus particulièrement axée sur les réalisations antérieures, l'état actuel des connaissances et les défis futurs auxquels sera confronté le développement durable du marché mondial du teck. Lors de la Conférence, les présentations et discussions aborderont des questions d'ordre économique, technique et environnemental qui ont des incidences sur la production, la commercialisation et le commerce du bois de teck.

III. Produits attendus

- a) Évaluation des modèles et programmes existants en matière de gestion durable et de conservation génétique des ressources en teck;
- b) Analyse des structures du marché et des chaînes de valeur dans le commerce du bois de teck ainsi que de leur impact sur la rentabilité des investissements dans le teck;
- c) Analyse du cadre de politiques et des obstacles structurels connexes ainsi que des barrières financières aux investissements dans le teck;
- d) Évaluation des investissements publics et privés dans le secteur du teck et de leurs effets sur la situation socioéconomique et sur les moyens de subsistance en milieu rural; et
- e) Formulation de recommandations stratégiques, conceptuelles et opérationnelles en appui au développement durable du secteur du teck.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 12 mois

VI. Budget US\$50 000

Activité n° 8

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET LA CITES

*[AIBT de 2006, Article 15]
[Décisions CIBT 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 2]*

I. Historique

L'OIBT et la CITES n'ont fait que renforcer au fil du temps leurs liens de collaboration qui ont conduit à des activités visant à améliorer l'application des mesures découlant des inscriptions aux listes CITES au cours des 15 dernières années. Cette collaboration a abouti dans un premier temps à un vaste programme de développement des capacités d'abord proposé dans le PTB 2006-2007 qui reçut son financement en 2010 par le biais d'une subvention importante de la Commission européenne (CE), à laquelle s'est ajouté un financement continu des États-Unis et d'autres bailleurs de fonds par le biais des Programmes de travail biennaux de l'Organisation (le financement continu de ces autres bailleurs de fonds a permis une modeste poursuite des activités du programme en 2011 suite à l'arrivée à son terme du cycle de subventions de la CE. Une deuxième demande de subvention a été soumise à la CE par l'OIBT courant 2011 qui porte sur un total de 7,5 millions d'euros, devant permettre de continuer les travaux OIBT de développement des capacités relatifs à la CITES. Cette proposition a été approuvée par la CE et le premier décaissement de fonds a été effectué début 2012. On est à la recherche pour cette activité de contributions d'autres bailleurs de fonds afin de satisfaire à l'exigence de la CE selon laquelle un tiers du total de la subvention requise doit être abondé par d'autres sources.

II. Description

Cette activité permettra la poursuite pleine et entière du programme OIBT de développement des capacités CITES jusqu'en 2016. Le mode d'exécution de ce programme continue de relever de l'initiative des pays comme cela avait été le cas dans le cadre des PTB précédents, mais avec un élargissement de sa portée, les espèces visées devant en effet inclure désormais des espèces arborescentes productrices et non productrices de bois d'œuvre supplémentaires inscrites à la CITES, ainsi qu'une extension de la couverture à d'autres États de l'aire naturelle des espèces concernées. L'activité est supervisée par un comité consultatif composé de représentants de bailleurs de fonds, des pays considérés, des Secrétariats de l'OIBT et de la CITES et de partenaires et acteurs du commerce et de la société civile. Les coordonnateurs régionaux recrutés dans la phase initiale de ce programme ont été maintenus en poste pour aider à la formulation de l'activité, à sa mise en œuvre et au suivi de son déroulement dans les pays cibles. Un assistant de programme a été affecté au siège de l'OIBT pour aider à encadrer l'exécution de cette activité. À l'heure actuelle, plus de vingt activités nationales dotées de budgets totalisant plus de trois (3) millions de dollars EU sont financées par ce programme, alors que plusieurs autres étaient en préparation ou en révision à la mi-2014.

III. Produits attendus

- a) Au moins 3 pays disposant d'inventaires ou schémas d'inventaire de meilleure qualité concernant les d'essences à bois d'œuvre inscrites aux annexes CITES;
- b) Au moins 3 systèmes de traçabilité et surveillance mis en place concernant les essences à bois d'œuvre inscrites aux annexes de la CITES;
- c) Au moins 3 stages de formation ou ateliers régionaux d'échange d'expériences;
- d) Un nombre réduit de suspensions de commercialisation d'essences à bois d'œuvre inscrites à la CITES et une capacité accrue de pays à produire des avis de commerce non préjudiciable; et
- e) Présence et participation de l'OIBT aux réunions et rencontres de la CITES intéressant ce sujet.

IV. Pays visés

Pays membres de l'OIBT entretenant un commerce important (ou potentiellement important) des espèces arborescentes inscrites à la CITES.

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$1 773 659 (constituant la somme nette requise des bailleurs de fonds hors CE après déduction des contributions reçues en 2011-2013).

EXAMINER LES EFFETS DE LA CONSERVATION ET DE LA PROTECTION DANS LES ZONES TRANSFRONTIÈRES DU POINT DE VUE DE LA RÉALISATION DE LA GDF

[AIBT de 2006, Articles 1(m), (q), (r)]

[Décision CIBT 2(XLV)]

[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 3]

I. Historique

À travers la mise en œuvre de projets, l'OIBT a accompagné chez ses pays membres la création et la gestion de près de 10 millions d'hectares d'aires transfrontalières de conservation (TBCA). Ces projets ont contribué à conserver la biodiversité dans les zones d'importance écologique, mais aussi à améliorer les moyens de subsistance des populations locales riveraines des zones frontalières, à réduire les activités illégales transfrontières et à valoriser l'engagement des gouvernements le long des frontières.

Afin de contribuer davantage à la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales, en phase avec la priorité stratégique du Plan d'action stratégique 2013-2018 et l'Initiative OIBT-CBD de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales, il est nécessaire de partager les connaissances et expériences que les pays membres de l'OIBT ont accumulées en créant et en gérant leurs TBCA, et de favoriser la coopération transfrontalière, infrarégionale et régionale entre les pays membres de l'OIBT.

II. Description

Au titre de cette Activité, sera organisée en septembre 2015 une Conférence internationale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontalières dans l'un des pays du bassin du Congo, ce en étroite collaboration avec les organisations internationales et régionales compétentes, dont le Secrétariat de la CBD et l'UICN. L'objectif de cette Conférence est de renforcer les dispositions politiques, institutionnelles et financières et de favoriser la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité transfrontière dans les forêts tropicales. À cette fin, cette Conférence permettra spécifiquement de:

- a) Évaluer la contribution des forêts tropicales transfrontalières à la conservation de la biodiversité, à l'atténuation du changement climatique et à la réduction de la pauvreté;
- b) Déterminer les problèmes d'ordre politique, managérial et technique dans la conservation de la biodiversité au niveau du paysage en vue de mener une gestion efficiente des TBCA;
- c) Accroître la visibilité des TBCA en mettant en relief leurs principaux problèmes et défis au titre d'un apport à la CdP-13 de la CBD qui se tiendra en 2016; et
- d) Formuler des recommandations visant à améliorer la formulation et la gestion des projets portant sur des TBCA.

III. Produits attendus

Les produits attendus de la Conférence sont les suivants:

- a) Un document d'orientation destiné à valoriser les dispositions prises aux niveaux politique, institutionnel et financier pour favoriser la conservation de la biodiversité transfrontalière dans les forêts tropicales à l'attention des acteurs clés;
- b) Publication de matériel à l'usage de la Conférence (par ex., des articles, présentations PowerPoint, photos) sur le site Internet de l'OIBT et d'un disque compact associé;
- c) Matériel et messages devant être présentés à la CdP-13 de la CBD concernant le rôle des TBCA dans la conservation de la forêt tropicale;
- d) Recommandations en faveur d'une meilleure coopération et gestion concernant les projets liés aux TBCA;
- e) Réseautage entre le personnel des projets liés aux TBCA bénéficiant d'un appui de l'OIBT et d'autres experts et professionnels de terrain prenant part à la conservation de la biodiversité; et
- f) Distribuer les conclusions de la Conférence à la session suivante du CIBT.

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| IV. Pays visés | Pays membres de l'OIBT |
| V. Durée et échéance | 12 mois en 2015 |
| VI. Budget | US\$300 000 |

FAVORISER LA CONSERVATION, LA RESTAURATION ET LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES DE LA MANGROVE

*[AIBT de 2006, Articles 1(a), (g), (j), (q), (r)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 3]*

I. Historique

Les forêts de mangroves constituent l'une des grandes composantes du couvert forestier et des écosystèmes globaux, dont les populations à travers le monde tirent de multiples avantages. Reconnaisant l'importance de la mangrove, l'OIBT a adopté son Plan de travail sur la mangrove 2002–2006 afin d'orienter les projets de l'Organisation, en vertu duquel divers projets de l'OIBT ont été mis en œuvre dans ses pays membres.

Les travaux de l'OIBT dans ce domaine comprennent également: la création d'un réseau international pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques de la mangrove; l'élaboration d'un manuel de restauration des écosystèmes de la mangrove; la publication et la révision de l'Atlas mondial de la mangrove; et la création de GLOMIS, une base de données et un système d'information mondiaux sur les mangroves, en collaboration avec la Société internationale des écosystèmes de la mangrove (ISME) et autres partenaires.

Néanmoins, des efforts supplémentaires doivent être déployés à travers le monde en faveur de la conservation, de la restauration et de la gestion durable des forêts tropicales, y compris des mangroves, compte tenu de la déforestation et de la dégradation des forêts qui perdurent à un rythme alarmant dans les régions tropicales. À cet égard, il existe un besoin croissant de mettre en pratique et d'élargir les dispositifs de paiements des services environnementaux (PSE), ainsi que l'a recommandé le Forum international sur les PSE que l'OIBT a organisé en 2014 au Costa Rica en collaboration avec la FAO et le Gouvernement du Costa Rica.

II. Description

Cette activité a pour objectif de développer et de renforcer des actions concrètes et des partenariats destinés à faciliter la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves et de leurs écosystèmes, particulièrement en:

- a) Examinant les actions que l'OIBT ainsi que d'autres organisations et parties prenantes ont menées aux échelons national, régional et international en vue de conserver, restaurer et gérer dans une optique pérenne les mangroves et leurs écosystèmes, y compris les meilleures pratiques et approches innovantes tels les PSE; et
- b) Organisant une conférence internationale en juin/juillet 2016 en étroite collaboration avec l'ISME et d'autres partenaires, ainsi que les pays membres de l'OIBT, en vue de:
 - Partager les enseignements dégagés ainsi que les défis et opportunités qui ont été reconnus en matière de conservation, restauration et gestion durable des mangroves et de leurs écosystèmes; et
 - Discuter des stratégies et actions pratiques, et identifier celles-ci, que l'OIBT et ses pays membres pourraient mener en collaboration avec leurs partenaires, telles l'élaboration d'un plan d'action complet, l'amélioration de la base de données et du système d'information et la valorisation des partenariats dans le but de partager les connaissances et de développer les capacités.

III. Produits attendus

Les produits escomptés de l'activité sont les suivants:

- a) Bilan de l'évaluation des actions que l'OIBT ainsi que d'autres organisations et parties prenantes ont prises aux niveaux national, régional et international;
- b) Recommandations sur les stratégies et actions pratiques à l'adresse de l'OIBT et de ses pays membres, ainsi qu'un document d'orientation et du matériel de sensibilisation et communication pour diffusion; et
- c) Partenariats renforcés entre les pays membres de l'OIBT, les organisations et partenaires concernés en matière de partage des connaissances et de renforcement des capacités.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois en 2015 et 2016
VII. Budget	US\$300 000

FACILITER L'APPLICATION DES DIRECTIVES OIBT-UICN POUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORÊTS TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS

[AIBT de 2006, Articles 1(m), (r)]

[Décision CIBT 6(XLVI)]

[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 3]

I. Historique

Les *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois (Lignes directrices OIBT-UICN sur la biodiversité)* avaient été adoptées à la quarante-quatrième session du Conseil, en novembre 2008, en vertu de la Décision 6 (XLIV) du Conseil. Elles ont été publiées dans les trois langues de travail de l'OIBT en vue de leurs diffusion et promotion dans la communauté internationale. La même Décision du Conseil priait le Directeur exécutif de l'OIBT, en collaboration avec l'UICN et les autres partenaires concernés, de faciliter l'application de ces Directives en partenariat avec les exploitants forestiers, les populations locales et d'autres intervenants et de continuer de les diffuser auprès de la communauté internationale.

II. Description

Cette activité contribuera à promouvoir l'utilisation des *Directives OIBT-UICN sur la biodiversité* à travers les actions suivantes:

- a) Organisation de trois ateliers de formation pour le renforcement des capacités (un dans chacune des régions tropicales), dans le cadre de l'Initiative OIBT-CBD de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales (Initiative OIBT-CBD), dans le but de faciliter l'application élargie et efficace des *Directives OIBT-UICN sur la biodiversité* au niveau de l'unité forestière d'aménagement;
- b) Sensibilisation et encouragement des partenariats ainsi que de la levée de fonds en faveur de l'application des *Directives OIBT-UICN sur la biodiversité* et la mise en œuvre de l'Initiative OIBT-CBD lors des réunions internationales où la conservation de la biodiversité et la restauration des paysages sont à l'ordre du jour, et promotion des Directives OIBT-UICN lors d'autres rencontres pertinentes;
- c) Organisation de manifestations collatérales lors des grandes réunions internationales concernées, telles les CdP à la CBD, sur les réalisations sur le terrain de l'Initiative OIBT-CBD et leur contribution à la concrétisation des Objectifs d'Aichi sur la biodiversité en matière de forêts, notamment au niveau de la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales; et
- d) Valorisation de la participation organisée des pays membres de l'OIBT au débat mondial ayant trait à la conservation de la biodiversité et à la restauration des paysages en vue les aider à adopter des approches intégrées en faveur de la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales, y compris l'application efficace et élargie des *Directives OIBT-UICN sur la biodiversité*.

III. Produits attendus

- a) Trois ateliers régionaux de formation pour le renforcement des capacités organisés et une meilleure capacité des pays producteurs membres de l'OIBT pour permettre une application efficace et élargie des Directives OIBT-UICN sur la biodiversité;
- b) Sensibilisation accrue et partenariats et activités de levée de fonds encouragés chez une grande diversité de décideurs, industries, organisations internationales et ONG, ainsi que d'exploitants forestiers, communautés locales et autres parties prenantes intervenant directement dans la gestion des forêts, en vue de l'application étendue des *Directives OIBT-UICN sur la biodiversité* et l'avancement de l'Initiative OIBT-CBD;
- c) La communauté internationale est mieux informée des progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative OIBT-CBD s'agissant de conserver la biodiversité et de restaurer les paysages dégradés dans les forêts tropicales, y compris sa contribution aux Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité en matière de forêts, dans les pays producteurs membres de l'OIBT; et
- d) Participation des pays membres de l'OIBT mieux articulée au sein du débat mondial concerné, et le rôle de la GDF sous les tropiques davantage reconnu et plus largement diffusé lors des rencontres internationales pertinentes.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$340 000

Activité n° 12(a)

**EN COOPÉRATION AVEC LES ORGANISMES COMPÉTENTS, CONTINUER D'ÉTUDIER LES
IMPLICATIONS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES FORÊTS TROPICALES ET
LA CONTRIBUTION DES FORÊTS TROPICALES À
L'ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**(A) SOUTIEN AUX MEMBRES DE L'OIBT DANS LA PRÉPARATION DE LEUR RÉPONSE AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

*[AIBT de 2006, Articles 1(f), (g), (j), (m), (o), (q), (s)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 4]*

I. Historique

Le rôle de la gestion durable des forêts dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets est reconnu de manière grandissante au niveau international. Dans le cadre de la gestion durable des forêts, la mise en œuvre de mesures centrées sur la forêt réclamera des stratégies intégrées à l'échelon national recourant à la concertation multi-acteurs. À l'appui de l'élaboration d'orientations visant l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, le Conseil, à sa quarante-quatrième session, a adopté le Programme thématique sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et la valorisation des services environnementaux dans les forêts tropicales (REDD-Plus). En outre, le Plan stratégique de l'OIBT pour 2013-2018 souligne la nécessité de comprendre les conséquences qu'ont la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD-Plus) sur le développement de la forêt tropicale. En 2013, la CCNUCC qui s'est tenue à Varsovie a fait un grand pas en avant pour que la mise en œuvre de la REDD-Plus devienne possible dans le cadre d'un financement des activités REDD-Plus qui réponde aux garanties requises sur les plans social et environnemental. L'une des exigences primordiales pour le développement d'activités REDD-Plus concerne la mise en place d'un niveau d'émissions de référence pour les forêts/niveau de référence pour les forêts (FREL/FRL). Or, il s'agirait là, pour de nombreux pays tropicaux, d'une tâche ardue, compte tenu de la quantité limitée de données historiques forestières fiables et des ressources humaines et financières restreintes. En outre, il existe un besoin grandissant de disposer d'une conception et d'une mise en œuvre efficaces des stratégies REDD-Plus par de meilleures dispositions touchant aux aspects politiques, gouvernance, légal et institutionnel.

II. Description

Un appui est requis pour permettre à l'OIBT de prêter assistance à ses Membres dans la formulation et la mise en œuvre d'une réponse intégrée du secteur forestier face au changement climatique, et de garantir une participation articulée au débat mondial lié au rôle des forêts tropicales dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, comme suit:

- Présence aux réunions de la CCNUCC où les forêts tropicales seront à l'ordre du jour;
- Faciliter la participation des pays membres de l'OIBT aux manifestations où le thème des forêts et du changement climatique seront des questions prioritaires, afin que les pays producteurs membres de l'OIBT soient correctement informés et puissent bénéficier d'éventuelles incitations à la gestion durable des forêts en région tropicale;
- Organisation d'une manifestation collatérale aux CdP de la CCNUCC sur le rôle de la gestion durable des forêts sous les tropiques en vue d'apporter un soutien à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, et de restaurer les forêts tropicales dégradées; et
- Prendre en compte le Cadre stratégique du PCF sur les forêts et le changement climatique, participer aux initiatives connexes du PCF sur les forêts et le changement climatique afin de mettre en avant des perspectives du point de vue des forêts tropicales.

III. Produits attendus

- a) Les pays producteurs membres de l'OIBT sont informés et appuyés dans leurs initiatives consistant à lier la gestion durable des forêts et le changement climatique, y compris par l'élaboration de projets et le remaniement de politiques publiques;
- b) Donner un compte rendu actualisé, lors des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du CIBT, des développements intervenus au niveau du GIEC et de la CCNUCC sur le plan des forêts tropicales et de la REDD-Plus;
- c) Le rôle de la GDF dans le monde tropical débattu et faisant l'objet d'une diffusion dans les enceintes internationales pertinentes, notamment aux Conférences des Parties à la CCNUCC, par le biais de

- sessions d'information adaptées à l'événement; et
- d) Participation active de l'OIBT aux initiatives du PCF liées aux forêts et au changement climatique, notamment celles qui concernent la mesure et l'évaluation de la dégradation des forêts.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$100 000

Activité n° 12(b)

**EN COOPÉRATION AVEC LES ORGANISMES COMPÉTENTS, CONTINUER D'ÉTUDIER LES
IMPLICATIONS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES FORÊTS TROPICALES ET
LA CONTRIBUTION DES FORÊTS TROPICALES À
L'ATTÉNUATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**(B) ÉTUDE SUR LES ABSORPTIONS ET ÉMISSIONS DE CARBONE ASSOCIÉES À LA PRODUCTION
ET À L'UTILISATION DE PRODUITS LIGNEUX RÉCOLTÉS D'ORIGINE TROPICALE**

*[AIBT de 2006, Articles 1(f), (q), (s)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 4]*

I. Historique

En reconnaissance du fait que les produits ligneux récoltés (PLR) sont l'un des réservoirs de carbone, des orientations méthodologiques sur la manière d'estimer, et d'en rendre compte, la contribution des PLR aux absorptions et émissions de CO₂ ont été incluses dans les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. L'incorporation des PLR dans la comptabilisation nationale du carbone et les rapports associés contribue à encourager l'emploi du bois, notamment l'usage de produits bois pérennes, dans le contexte de l'atténuation du changement climatique.

Or, peu nombreuses sont les informations disponibles permettant d'estimer les absorptions et émissions de carbone associées à la production et l'emploi de produits bois tropicaux, y compris sur leur teneur en carbone, leur rythme de décomposition et leur durée de vie. Approfondir les connaissances dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la comptabilisation du carbone des PLR et les rapports afférents, contribuera à favoriser l'emploi de produits bois tropicaux de qualité sur les marchés étrangers et ainsi à faciliter davantage la transformation améliorée des bois tropicaux.

II. Description

Cette étude a pour objectif de faciliter l'estimation des absorptions et émissions de carbone associées à la production et à l'utilisation de produits bois tropicaux en phase avec les Lignes directrices du GIEC sur les PLR au moyen des activités suivantes:

- Examen des documents liés à la comptabilisation et l'établissement de rapports relevant des PLR ainsi que des conclusions de recherche disponibles sur l'estimation des absorptions et émissions de carbone, y compris les travaux de l'OIBT en la matière;
- Mise en œuvre d'une étude de cas sur une sélection de produits ligneux tropicaux de qualité en vue d'estimer leur teneur en carbone, les émissions résultant de leur production et leur durée sur les marchés des utilisations finales; et
- Identification des méthodologies, y compris les facteurs clés et données nécessaires, disponibles pour estimer les absorptions et émissions de carbone ainsi que les émissions associées à la production et à l'utilisation de produits bois tropicaux dans une perspective de long terme.

III. Produits attendus

- a) Un rapport de l'étude de cas portant sur une sélection de produits ligneux tropicaux indiquant leur teneur en carbone, les émissions résultant de leur production et leur durée sur les marchés des utilisations finales; et
- b) Un bilan sur les méthodologies, y compris les facteurs clés et données nécessaires, disponibles pour estimer les absorptions et émissions de carbone ainsi que sur les émissions associées à la production et à l'utilisation de produits bois tropicaux dans une perspective de long terme.

IV. Pays visés	Pays producteurs membres de l'OIBT de la région Asie-Pacifique
V. Durée et échéance	12 mois
VI. Budget	US\$70 000

**CONTINUER DE FAVORISER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA CONTRIBUTION
DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES**

**(A) PRENDRE LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES À LA CONDUITE D'ÉTUDES DE CAS SUR LES PSE EN
VUE DE FACILITER LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE EFFICIENTES DE DISPOSITIFS DE PSE
DANS LE MONDE TROPICAL**

*[AIBT de 2006, Articles 1(a), (g), (j), (q), (r)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 4]*

I. Historique

Au cours des dernières années, nombreux sont les exemples de dispositifs de paiement es services environnementaux (PSE) en région tropicale qui ont réussi à élargir et à diversifier les ressources financières de la GDF. Or, les avantages de ces dispositifs ne sont pas négligeables pour les propriétaires et aménagistes de forêts. En accord avec les recommandations du Forum international sur les paiements des services environnementaux liés aux forêts tropicales (San José, Costa Rica du 7 au 10 avril 2014), que l'OIBT, la FAO et le Fonds national de financement forestier du Costa Rica (FONAFIFO) ont organisé, cette activité contribuera à élargir les dispositifs de PSE à un plus grand nombre de forêts tropicales. Au nombre des recommandations du Forum international sur les PSE figurent les suivantes:

- Sensibiliser à l'importance des services environnementaux;
- Élaborer des politiques destinées à accroître sur le marché la demande en services environnementaux procurés par les forêts tropicales;
- Veiller à ce que les dispositifs de PSE protègent les droits des populations autochtones, des collectivités locales et des groupes vulnérables; et
- Renforcer la gouvernance et les institutions pour permettre la mise en œuvre réelle des dispositifs de PSE

II. Description

Aux fins de renforcer les dispositifs de PSE dans les forêts tropicales, les études de cas sur les PSE évalueront les exemples de réussites (par ex., 3 cas pour chacune des régions tropicales) en matière de dispositifs de PSE dans le monde tropical, en tenant compte des aspects suivants:

- Programmes réussis de sensibilisation du public à l'importance et à la valeur des services environnementaux que procurent les forêts tropicales;
- Politiques, lois, gouvernance et dispositions institutionnelles efficaces permettant de mettre en place des dispositifs de PSE qui soient efficaces et fructueux;
- Favoriser sur les marchés la demande en services environnementaux que fournissent les forêts; et
- Participation inclusive des populations autochtones et communautés locales ainsi que des groupes de valeur aux dispositifs de PSE

III. Produits attendus

- Un document d'orientation destiné à promouvoir la conception et la mise en œuvre efficace de dispositifs de PSE dans le monde tropical; et
- Le Conseil et les Membres informés des exemples de réussites en matière de dispositifs de PSE dans le contexte de l'expansion et de la diversification des ressources financières de la GDF.

IV. Pays visés Pays producteurs membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois en 2015 et 2016

VI. Budget US\$100 000

Activité n° 13(b)

**CONTINUER DE FAVORISER UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA CONTRIBUTION
DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES**

**(B) PARTICIPER AUX RÉUNIONS ET RÉSEAUX INTERNATIONAUX IMPORTANTS LIÉS AUX PSE, Y
COMPRIS CONCERNANT LE FINANCEMENT DE LA GDF**

*[AIBT de 2006, Articles 1(a), (g), (j), (q), (r)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 4]*

I. Historique

Le Forum international sur les paiements des services environnementaux liés aux forêts tropicales (San José, Costa Rica du 7 au 10 avril 2014), que l'OIBT, la FAO et le Fonds national de financement forestier du Costa Rica (FONAFIFO) ont organisé, a fourni de précieuses recommandations susceptibles de faire progresser les dispositifs de PSE qui soient efficaces dans le monde tropical. Un document d'orientation mettant en lumière les recommandations stratégiques du Forum sur les PSE a été publié dans les trois langues de travail de l'OIBT afin que celles-ci soient largement diffusées et favorisées au sein de la communauté interne. Ce document a été diffusé dans le cadre d'une manifestation collatérale de l'OIBT et de la FAO sur «Le rôle des PSE dans la réalisation de la gestion durable des forêts» organisée à l'occasion de la Semaine mondiale de la forêt (WFW) lors de la vingt-deuxième session du Comité des forêts (COFO-22) qui s'est tenue du 23 au 27 juin 2014. Cette activité renforcera la diffusion élargie des recommandations stratégiques du Forum sur les PSE ainsi que le partenariat de l'OIBT avec d'autres organisations en vue d'étendre les dispositifs de PSE à un nombre accru de forêts tropicales.

II. Description

Compte tenu de l'importance d'encourager en permanence les dispositifs de PSE afin de faire avancer la réalisation de la GDF dans le monde tropical, un appui sera apporté à l'OIBT pour lui permettre de participer activement à une sélection de réunions et réseaux internationaux relevant des PSE en vue de partager les résultats du Forum sur les PSE et de favoriser le partenariat de l'OIBT avec d'autres organisations qui prennent une part active en faveur des dispositifs de PSE.

III. Produits attendus

- Faciliter la participation active de l'OIBT aux réunions et réseaux importants relevant des PSE; et
- Les pays producteurs membres de l'OIBT sont informés des évolutions clés en matière de dispositifs de PSE

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois en 2015 et 2016

VI. Budget US\$40 000

**APPORTER UNE CONTRIBUTION AUX EFFORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DANS LE
DOMAINE DE LA PRÉVENTION ET DE LA MAÎTRISE DES INCENDIES TOUCHANT LES FORÊTS
TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS D'ŒUVRE**

**(A) EXAMEN ET ACTUALISATION DES DIRECTIVES DE L'OIBT SUR LA GESTION DU FEU DANS LES
FORÊTS TROPICALES ET
DES RECOMMANDATIONS VOLONTAIRES DE LA FAO POUR LA GESTION DES FEUX**

[AIBT de 2006, Article 1(m)]
[Décision CIBT 6(XXXIII)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 4]

I. Historique

Les *Directives de l'OIBT sur la gestion des incendies dans les forêts tropicales* (PS-6) ont été publiées en 1997 dans le but de promouvoir le développement de la prévention des incendies de forêt et des stratégies de lutte contre les incendies chez les aménagistes et exploitants forestiers, les responsables de la planification et les communautés locales dans les pays tropicaux. Les *Recommandations volontaires de la FAO pour la gestion des feux* ont été publiées en 2006 afin de préparer une stratégie mondiale destinée à renforcer la coopération internationale en matière de gestion des feux. Au cœur de ces Directives et Recommandations figurent les principes et actions stratégiques de la bonne gestion des feux.

Considérant les progrès des connaissances scientifiques sur l'état des forêts et la protection des forêts en milieu tropical au cours des quinze dernières années et ceux qui ont été réalisés dans la recherche et le développement relatifs à la maîtrise des incendies au niveau mondial, il est important de mettre à jour ces directives en tenant compte de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets, des nouvelles approches du paysage et de la nécessité d'aider à réduire la pauvreté. Depuis la publication des Directives OIBT, un nombre accru d'organismes internationaux, telle la FAO, ont reconnu la gravité du problème et ont développé des activités, y compris la publication de directives. Compte tenu des ressources limitées à l'échelle mondiale, il est préconisé d'accroître la coopération en matière de gestion internationale des feux.

Le but de cette activité est d'engager des consultants et de leur apporter un appui en vue d'examiner et de mettre à jour les *Directives de l'OIBT* et les *Recommandations de la FAO*, et de sélectionner des pays afin de les faire participer à la mise à l'essai sur le terrain des directives révisées en projet.

II. Description

Tout d'abord, il s'agit d'examiner et de mettre à jour les *Directives de l'OIBT* et les *Recommandations de la FAO sur la gestion du feu* par les actions suivantes: i) Évaluer et analyser les derniers développements en ce qui concerne la maîtrise, la lutte contre les incendies et leur prévention dans les forêts tropicales depuis la publication en 1997 des Directives de l'OIBT pour la gestion du feu dans les forêts tropicales (PS-6) en tenant compte des derniers développements liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, et d'aider à alléger la pauvreté; ii) Préparer un rapport qui sera présenté à la cinquante et unième session du Conseil dans lequel figureront: (a) Un projet de proposition de *Directives révisées sur la gestion du feu*, (b) Une proposition de calendrier pour les tests sur le terrain du projet de *Directives révisées sur la gestion du feu*, et (c) Une proposition sur la manière de communiquer et de diffuser la version finale des Directives révisées. Dans un second temps, il s'agit de i) Mettre à l'essai sur le terrain les *Directives révisées sur la gestion du feu* dans des pays producteurs membres de l'OIBT qui seront sélectionnés en accord avec les recommandations spécifiques qui seront formulées lors de la cinquante et unième session du Conseil, et ii) Préparer et présenter un rapport à la cinquante-deuxième session du Conseil de l'OIBT et à la 23^e session du COFO qui contiendra: (a) Un projet de *Directives révisées sur la gestion du feu* intégrant les résultats des essais menés sur le terrain dans des pays producteurs sélectionnés; et (b) Une proposition sur la manière de communiquer et de diffuser la version finale des Directives révisées.

III. Produits attendus

Les principaux produits attendus sont des Directives révisées et actualisées sur la gestion du feu, qui intègrent les résultats des essais sur le terrain menés dans les pays producteurs sélectionnés, sur la base des Directives de l'OIBT et de la FAO sur la gestion du feu, et en tenant compte des récents développements intervenus sur le plan de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses

effets, et de la réduction de la pauvreté.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$100 000

**APPORTER UNE CONTRIBUTION AUX EFFORTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DANS LE
DOMAINE DE LA PRÉVENTION ET DE LA MAÎTRISE DES INCENDIES TOUCHANT LES FORÊTS
TROPICALES PRODUCTRICES DE BOIS D'ŒUVRE**

**(B) POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DE L'OIBT AUPRÈS DU GROUPE CONSULTATIF MONDIAL
SUR LES INCENDIES DE FORÊT RELEVANT DE LA STRATÉGIE INTERNATIONALE DES
NATIONS UNIES POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES (SIPC) AINSI QU'AU RÉSEAU
MONDIAL SUR LES INCENDIES DE FORÊT («GWFN NETWORK») ET AU CENTRE MONDIAL
DE SURVEILLANCE DES INCENDIES (CMSI) QUI S'Y RATTACHENT, ET DISPENSER UN APPUI
AUX RÉSEAUX RÉGIONAUX SUR LES INCENDIES DE FORÊT AINSI QU'À D'AUTRES
EFFORTS DE COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE PRÉPARATOIRES
À LA 6^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES INCENDIES DE FORÊT**

[AIBT de 2006, Article 1(m)]

[Décision CIBT 6(XXXIII)]

[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 4]

I. Historique

Compte tenu de l'engagement de l'OIBT en tant que membre principal du Groupe consultatif mondial de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC), et du Réseau mondial sur les feux de forêt qui en dépend (Réseau GWFN) et du Centre Mondial de surveillance des incendies (CMSI), les organisations et les agences coopérantes ont demandé à l'OIBT de jouer un rôle plus actif dans l'organisation des réunions des réseaux régionaux précités axés sur les feux de forêt en milieu tropical ainsi que dans la préparation de la 6^e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui doit se tenir en Corée du Sud en mai 2015, et dans l'appui aux participants de pays membres producteurs à la conférence susmentionnée.

II. Description

Fournir un appui aux Réseaux régionaux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sur les incendies de forêt et d'autres efforts de coopération interinstitutionnelle engagés par le Groupe consultatif mondial sur les incendies de forêt de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC) et son Réseau mondial sur les feux de forêt (GWFN) et le Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI), dans leurs réunions préparatoires à la 6^e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui se tiendra en 2015 en Corée du Sud; cet appui devant consister à organiser des ateliers régionaux dans chacune des régions de production de l'OIBT (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine) et à faire participer l'OIBT et ses pays membres à d'autres réunions sur les feux de forêt organisées par le biais de la coopération interinstitutionnelle.

III. Produits attendus

L'OIBT se joindra à l'actuel effort de collaboration de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (ONUSIPC) et son Réseau mondial sur les feux de forêt (GWFN) et le Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI), afin de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre réussie des politiques, stratégies et d'autres initiatives sur les feux de forêt dans les régions tropicales à travers les travaux préparatoires à l'organisation de la 6^e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui se tiendra en Corée du Sud en 2015, comme moyen d'améliorer la conservation des forêts et les moyens de subsistance des populations. Dans ce but, l'accent est mis sur l'apport et la diffusion d'un appui politique et d'informations techniques pertinentes, recommandations et outils pratiques aux organismes gouvernementaux, aménagistes forestiers, communautés locales et organismes de soutien, ainsi que sur l'organisation d'une manifestation collatérale et sur l'appui à la présence d'un maximum de dix-huit participants représentant les pays producteurs membres qui mettent en œuvre des projets de l'OIBT liés aux incendies afin qu'ils présentent leurs expériences à la 6^e Conférence internationale sur les incendies de forêt qui se tiendra en octobre 2015 en Corée du Sud, et en discutent.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	12 mois
VI. Budget	US\$100 000

Activité n°15

**POUR SUIVRE LA PUBLICATION DU BULLETIN DE L'OIBT
ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES (AFT)**

[AIBT de 2006, Articles 27, 28]

[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 5]

I. Historique

Le bulletin *AFT*, qui est publié depuis 1990, était financé par le Compte spécial pour les projets. Depuis l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006, il est désormais financé au titre des Dépenses opérationnelles essentielles.

II. Description

L'activité permettra la production et la distribution d'un maximum de quatre numéros d'*AFT* dans les trois langues de travail de l'OIBT, en 2015 et en 2016. Chaque numéro d'*AFT* sera distribué à une liste de diffusion comptant 15 000 abonnés (pour la plupart dans des pays membres producteurs) au total et sera également mis en ligne sur le site Internet de l'OIBT.

III. Produits attendus

Jusqu'à huit numéros d'*AFT* dans les trois langues de travail de l'OIBT dans la version imprimée et en version électronique.

- | | |
|-----------------------------|--|
| IV. Pays visés | Mondial |
| V. Durée et échéance | 24 mois; lancement à la mise à disposition des fonds |
| VI. Budget | US\$520 000 |

COLLABORER AVEC LE GROUPE CONSULTATIF SUR LE COMMERCE (TAG) À L'ORGANISATION ET À LA TENUE DE LA DISCUSSION ANNUELLE OIBT SUR LE MARCHÉ PORTANT SUR LE COMMERCE MONDIAL DES BOIS TROPICAUX DURANT LES SESSIONS DU CIBT QUI DOIVENT SE TENIR EN 2015 ET 2016

*[AIBT de 2006, Articles 1(e), (h)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 5]*

I. Historique

La Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché est un forum annuel au service du dialogue international sur un thème choisi du commerce international des bois tropicaux. L'événement est important pour les délégués des pays membres de l'OIBT et les représentants de la profession, car il leur permet de débattre et de délibérer de dossiers de politiques commerciales, parfois complexes, auxquels se trouvent confrontés les producteurs et négociants de bois tropicaux et produits dérivés. Cette activité stratégique renforce l'événement en engageant des conférenciers qui donnent des exposés liminaires à la Discussion annuelle.

II. Description

Le thème de cette Discussion annuelle de l'OIBT est arrêté par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en concertation avec le Directeur exécutif au cours de la Session du CIBT qui précède la rencontre. Celle-ci est coordonnée par le Secrétariat et le Groupe consultatif sur le commerce (TAG), en consultation avec les autres spécialistes concernés, et donne lieu à une séance conjointe des comités techniques. Les conférenciers principaux seront sélectionnés et invités par le Directeur exécutif en concertation avec le coordonnateur du TAG; et l'OIBT leur octroiera une aide financière couvrant leurs frais de déplacement et incluant une allocation journalière.

III. Produits attendus

- a) Renforcement de la qualité des allocutions liminaires présentées à l'OIBT lors de la Discussion annuelle sur le marché;
- b) Questions intéressant le commerce international des bois tropicaux identifiées, ventilées et débattues avec recommandations appropriées à l'intention des pays membres de l'OIBT, des branches commerciale et industrielle de la profession et d'autres intéressés; et
- c) Meilleures qualité et pertinence de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$70 000

Activité n° 17

POURSUIVRE LA PUBLICATION DU BULLETIN DU SERVICE D'INFORMATION SUR LE MARCHÉ (MIS)

[AIBT de 2006, Articles 27, 28]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 5]

I. Historique

Le Service d'information sur le marché (MIS) fait partie du travail du Secrétariat depuis 1996. Le produit principal de cette activité [originellement PD 16/93 Rev.3 (M)] est le *Tropical Timber Market Report* (TTMR), un bulletin d'information. Ce rapport contient des données sur les prix couvrant environ 500 produits de bois tropicaux, ainsi que l'actualité des marchés concernés des quatre coins du globe. Le TTMR est diffusé en ligne, par courrier électronique et sur papier à plus de 12 000 abonnés.

II. Description

Le Service d'information sur le marché sert à mieux faire connaître et à diffuser des informations sur l'état du marché des bois tropicaux. Il est placé sous la responsabilité d'un coordonnateur à plein temps chargé de publier le TTMR et d'assurer la liaison avec onze correspondants qui observent le marché dans les pays producteurs et consommateurs; ceux-ci produisent des mises à jour sur l'état du marché et diffusent l'actualité des prix des produits ligneux tropicaux. Le Coordonnateur du MIS est également en rapport avec d'autres experts du métier et s'emploie, avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG), à l'organisation de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

III. Produits attendus

- a) Publication d'un maximum de 46 numéros du *Tropical Timber Market Report* (le nombre de numéros publiés chaque année dépendra de la mise à disposition des fonds);
- b) Renforcement de la base d'information sur la conjoncture du marché pour les produits de bois tropicaux;
- c) Experts et associations de la profession engagés dans l'ensemble du monde; et
- d) Le Conseil et les autres membres du public informés des marchés des produits ligneux tropicaux.

IV. Pays visés	Mondial
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$400 000

RENFORCEMENT DES TRAVAUX STATISTIQUES ET BASES DE DONNÉES STATISTIQUES

*[AIBT de 2006, Article 27]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 5]*

I. Historique

Le Questionnaire commun sur le secteur forestier, première source de données statistiques sur le secteur forestier dont dispose l'OIBT, est une activité menée en collaboration par l'OIBT, la FAO, l'ONU-CEE et Eurostat. Ces organisations se réunissent chaque année pour examiner les ensembles de données de l'année précédente et déterminer les améliorations nécessaires, planifier les modalités du Questionnaire de l'année suivante et produire des préconisations sur les modifications à apporter aux classifications douanières internationales s'agissant des codes relatifs au bois. La participation de l'OIBT garantit que les produits ligneux tropicaux reçoivent la place qui leur revient dans les mécanismes de publication des statistiques internationales.

Les données statistiques provenant du Questionnaire commun sur le secteur forestier sont toutefois insuffisantes pour permettre une analyse complète de la conjoncture du marché des bois tropicaux. Des données supplémentaires et d'autres informations sont nécessaires pour compléter l'analyse et permettre une vérification croisée avec les jeux de données produits par l'OIBT. Une des sources majeures d'inexactitudes dans les rapports présentant les données internationales de la production et du commerce des bois tropicaux se trouve être l'emploi de facteurs de conversion erronés, s'agissant en particulier des facteurs de conversion des poids en volumes.

II. Description

Cette activité politique stratégique vise à :

- a) Maintenir la participation du personnel de l'OIBT aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques du secteur forestier et le travail relatif au Questionnaire commun sur le secteur forestier;
- b) Maintenir les abonnements et entretenir l'accès aux bases de données du commerce international des produits forestiers et aux informations supplémentaires sur les marchés et le commerce; et
- c) Passer en revue et consolider les facteurs de conversion appliqués aux produits ligneux tropicaux afin de pouvoir déterminer les statistiques de la production et du commerce des bois.

III. Produits attendus

- a) Amélioration et renforcement du travail relevant du Questionnaire commun sur le secteur forestier et de l'exactitude des données statistiques internationales sur la production et le commerce des bois tropicaux; et
- b) Recommandations sur les facteurs de conversion appropriés formulées et transmises aux pays membres de l'OIBT dans le cadre des activités relevant du Questionnaire commun.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$40 000

Activité n° 19

INTENSIFIER LES CAMPAGNES DE RELATIONS PUBLIQUES, DE SENSIBILISATION ET DE VULGARISATION DESTINÉES À MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE L'ORGANISATION

[AIBT de 2006, Article 1]
[Décision CIBT 5(XXVII)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 5]

I. Historique

L'OIBT est engagée dans un éventail d'activités au niveau mondial dont les résultats doivent être largement diffusés en vue de favoriser chez les différentes parties prenantes la compréhension du travail de l'Organisation et celle de ses objectifs.

II. Description

Cette activité en deux parties permettra au Secrétariat d'effectuer les travaux suivants:

- a) Un éventail d'activités de relations publiques et de sensibilisation, régulières et en cours, comprenant la publication de certaines études lorsque le reliquat budgétaire de l'activité dont elles font partie ne suffit pas à l'assurer; la publication du Rapport annuel de l'Organisation; la poursuite des améliorations à apporter au site Internet de l'OIBT; la traduction et l'actualisation du site Internet dans les trois langues officielles de l'OIBT; l'enrichissement des archives photographiques de l'OIBT; l'élaboration d'affiches et d'autres matériaux de communication et sensibilisation et d'autres initiatives spéciales, éventuellement en collaboration avec les partenaires concernés;
- b) Préparer un matériel de communication et des stands pour présenter les travaux de l'OIBT dans les enceintes importantes liées aux forêts; autres activités spéciales de sensibilisation jugées importantes pour le Conseil; et
- c) Couverture des sessions du CIBT par le *Bulletin des Négociations de la Terre (ENB)*.

III. Produits attendus

- a) Au moins trois (3) nouveaux documents de la Série technique ou d'autres publications officielles; deux (2) Rapports annuels; une actualisation régulière et une amélioration du site Internet dans les trois langues ainsi qu'en japonais; une banque d'images enrichie; préparation et distribution du bulletin *Tropical Forest News* tous les deux mois, ainsi que divers matériels de communication;
- b) Préparer un matériel de communication et des stands pour présenter les travaux de l'OIBT dans les enceintes importantes liées aux forêts (par ex., CdP-21 à la CCNUCC à Paris en 2015, XIV^e Congrès mondial de la foresterie, CdP à la CBD en 2016, FNUF-11, COFO-23, ainsi que d'autres enceintes qui ne sont pas couvertes par d'autres activités du PTB); d'autres apports spécialisés (par. ex., la traduction en japonais du site Internet et de certains matériaux de sensibilisation); et
- c) Couverture des sessions du CIBT par le *Bulletin des Négociations de la Terre (ENB)*.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois; lancement à la mise à disposition des fonds

VI. Budget US\$473 329

- a) US\$204 021 (publication de rapports dont les Rapports annuels: \$60,000; amélioration, traduction et actualisation du site Internet: \$134 021; reliquat de \$10 000 pour d'autres activités régulières de sensibilisation)
- b) US\$169 308 (participation et manifestations parallèles ou stand d'exposition à un maximum de 2 ou 3 forums par an pour un coût moyen de \$30 000 par forum; reliquat pour d'autres activités régulières de sensibilisation)
- c) US\$100 000 (couverture numérique quotidienne des sessions du CIBT)

AMÉLIORER L'IMAGE DE MARQUE, LE POSITIONNEMENT ET LE MARKETING DE L'OIBT

[AIBT de 2006, Articles 1(a), (b), (f), (h), (o)]

[AIBT de 2006, Articles 1(a), (b), (f), (h), (o)]

[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 5]

I. Historique

Dans le sillage des stratégies de levée de fonds et de gestion des connaissances qui ont été mises au point pour l'OIBT au titre du PTB 2013-2014, cette activité a pour objet d'améliorer la visibilité de l'OIBT auprès des organisations internationales, ainsi que d'autres plateformes, c.-à-d. le secteur privé, le secteur universitaire, les bailleurs de fonds, les ONG, etc.) en publiant des études de cas et des messages convaincants sur la valeur ajoutée des travaux de l'OIBT s'agissant de favoriser la GDF et le commerce de bois légaux produits dans une optique pérenne.

II. Description

On s'inspirera des répercussions et des résultats de projets et activités de l'OIBT récemment achevés pour préparer des études de cas convaincantes se rapportant à chacun des domaines de travaux de l'Organisation. Ces études serviront à produire un matériel attrayant de marketing et de communication à forte visibilité, tels des vidéos, des supports multimédia, des brochures, etc., qui sera exploité au service des activités de levée de fonds et de relations publiques en vue de les transformer.

III. Produits attendus

- a) Deux vidéos de haute qualité sur les travaux de l'Organisation;
- b) Développement et diffusion de supports multimédia; et
- c) Matériel imprimé (dépliants, brochures et affiches).

IV. Pays visés	Mondial
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$250 000 00

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE OIBT DE GESTION DES CONNAISSANCES ET DU PLAN D'ACTION Y AFFÉRENT

*[AIBT de 2006, Articles 1 (c), (r)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 5]*

I. Historique

Pour s'acquitter de sa mission, l'OIBT gère une diversité de connaissances, les plus cruciales étant celles liées à la pratique sur le terrain dans le cadre de ses projets et Programmes thématiques. Ces connaissances sont imbriquées dans les équipes et partenaires des projets qui travaillent dans les domaines de la gestion et conservation des forêts, de l'industrie forestière, du commerce du bois et des PFNL, ainsi que sur des questions relevant du développement des collectivités, de la conservation de la biodiversité, de la réduction de la pauvreté, du développement des PME, etc. Cette Activité fait suite à l'Activité 22 du PTB 2013-2014 se rapportant à l'élaboration d'une Stratégie OIBT de gestion des connaissances et du Plan d'action y afférent, qui ont été présentés à la 49^e Session du CIBT tenue à Libreville au Gabon du 25 au 30 novembre 2013

II. Description

Suite au développement du nouveau site Internet et à l'intégration des systèmes en ligne de l'OIBT dans le cadre des Phases 1 et 2 de la Stratégie OIBT de gestion des connaissances et du Plan d'action y afférent, l'activité sera axée sur les points suivants: a) renforcement des capacités et formation du personnel de l'OIBT, y compris l'utilisation des réseaux sociaux, et des outils de sensibilisation et de communication; b) renforcement du partage des connaissances (réseautage) et des enseignements tirés des projets de l'OIBT, y compris au niveau régional par l'intermédiaire des agents régionaux de l'OIBT; c) nouvel examen de la Stratégie de gestion des connaissances et de ses objectifs en 2016; et d) production de publications et autre matériel ciblé dressant un bilan des principaux résultats des projets de l'OIBT afin de tirer parti des enseignements dégagés en vue de renforcer et d'améliorer l'efficacité des travaux de projets ultérieurs. Cette activité utilisera un financement annoncé au titre du PTB 2013-2014 pour les composantes a, b et c tandis que l'on recherche des fonds supplémentaires pour la composante d). La composante d), qui complète l'Activité 19, vise à accroître la production de publications liées aux projets (bilans) afin de favoriser le partage et la diffusion des connaissances.

III. Produits attendus

- a) Amélioration des compétences du personnel de l'OIBT, y compris en matière d'exploitation des réseaux sociaux et des médias, ainsi qu'en termes de sensibilisation et de communication;
- b) Amélioration du partage des connaissances, du réseautage et des enseignements dégagés des projets de l'OIBT;
- c) Nouvel examen de la Stratégie de gestion des connaissances de l'OIBT et du Plan d'action y afférent ainsi que de ses objectifs; et
- d) Publications et autre matériel ciblé dressant un bilan des principaux résultats des projets de l'OIBT.

IV. **Pays visés** Pays membres de l'OIBT

V. **Durée et échéance** 24 mois

VI. **Budget** US\$ 180 000 (utilisant US\$ 80 000 du PTB 2013-2014)
a. US\$ 30 000 (du PTB 2013-2014)
b. US\$ 30 000 (du PTB 2013-2014)
c. US\$ 20 000 (du PTB 2013-2014)
d. US\$ 100 000

PROCÉDER À L'EXAMEN BIENNAL ET ÉVALUATION DE LA SITUATION MONDIALE DES BOIS

[AIBT de 2006, Article 28]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 5]

I. Historique

L'*Examen et évaluation biennale OIBT de la situation mondiale des bois* rassemble les statistiques internationales les plus actuelles et les plus fiables sur la production mondiale et le commerce du bois à l'échelle planétaire, en mettant l'accent sur le monde tropical. Il fournit également des informations sur l'évolution des superficies forestières, la gestion des forêts et les économies dans les pays membres de l'OIBT. Cette publication est issue d'un examen des informations transmises par les pays membres de l'OIBT par le biais du Questionnaire commun sur le secteur forestier, et augmentées d'éléments provenant d'autres sources d'information autant que de besoin.

Dans le cadre de l'AIBT de 1994, des éléments bruts étaient produits par le Secrétariat pour aider le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) à procéder à l'examen annuel de la situation mondiale des bois. Conformément à l'article 28 de l'AIBT de 2006, l'examen et l'évaluation de la situation mondiale des bois seront effectués suivant un rythme biennal à compter de la période 2015-2016, le CIBT devant se pencher sur cette revue à sa cinquante-deuxième Session en 2016.

Le CIBT procédera à la revue et évaluation biennale à partir de matériaux bruts de l'examen et évaluation de la situation mondiale des bois. Ces matériaux bruts préparés par le Secrétariat comporteront des statistiques et données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, en s'intéressant de manière privilégiée aux produits ligneux d'origine tropicale, et une analyse des développements économiques et commerciaux. Les éléments destinés à composer la Revue se composeront principalement d'informations extraites de réponses remises par les pays dans le *Questionnaire commun sur le secteur forestier* élaboré au terme d'une collaboration entre l'OIBT, l'ONU-CEE, la FAO et EUROSTAT, ainsi que d'informations émanant d'autres sources.

II. Description

L'*Examen biennal et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2013-2014* sera publié en milieu d'année 2015. Les éléments bruts de l'*Examen biennal et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2015-2016* seront pris en compte par le CIBT à sa cinquante-deuxième Session en 2016, et la publication de l'*Examen biennal et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2015-2016* interviendra en 2017.

III. Produits attendus

- a) *Examen biennal et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2013-2014* publié en 2015; et
- b) Projet d'éléments de l'*Examen biennal et évaluation de la situation mondiale des bois pour 2015-2016* examiné à la cinquante-deuxième Session du CIBT en 2016.

IV. Pays visés	Pays membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$90 000

CRÉATION ET MAINTENANCE D'UNE BASE CENTRALISÉE EN LIGNE DE PROFILS INTERACTIFS SUR LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DU BOIS AINSI QUE DE LA FORESTERIE DANS LES PAYS MEMBRES PRODUCTEURS EN APPUI A LA DIVERSIFICATION DU MARCHÉ DES BOIS TROPICAUX

*[AIBT de 2006, Article 1]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 5]*

I. Historique

Face au récent repli de la demande sur les marchés traditionnels, les exportateurs de bois tropicaux ont rencontré un certain succès sur les marchés 'nouveaux et émergents'. Les exportateurs d'Asie du Sud-Est ont ainsi vu une progression de leurs ventes en Asie de l'Est, et ceux d'Afrique de l'Ouest ont accru leurs exportations en direction de marchés régionaux tels ceux de l'Algérie, du Nigéria et de l'Afrique du Sud; tous les exportateurs de bois tropicaux ont réussi à se faire une place sur les marchés du Moyen-Orient, mais le plein potentiel qu'offrent ces marchés nouveaux et émergents reste à exploiter.

Actuellement, une grande part des ventes réalisées sur les marchés nouveaux et émergents est à mettre au compte de quelques négociants qui redistribuent ensuite les produits par le biais de leur chaîne d'approvisionnement, sur laquelle interviennent souvent de multiples acteurs. Ce nombre élevé d'opérateurs dans la chaîne d'approvisionnement contribue à renchérir les coûts de transaction, faisant que le prix du bois augmente à chaque étape, ce qui sape la compétitivité des prix des bois tropicaux. Y compris sur les marchés chinois et indien fermement implantés, par exemple, le commerce des bois tropicaux est entre les seules mains de quelques grands importateurs.

Sur les marchés nouveaux et émergents, l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les acheteurs prospectifs qui veulent importer des bois tropicaux tient au fait de trouver des informations leur permettant d'évaluer une opportunité commerciale et de l'exploiter. Rares sont les pays producteurs disposant d'organismes dédiés à la promotion du bois, et chez ceux dont c'est le cas, il s'agit d'un guichet unique où l'on peut trouver des informations sur tous les aspects de la production forestière, la GDF, la légalité, la certification, les produits et la filière ainsi que les coordonnées des contacts commerciaux.

Si les marchés émergents offrent aux pays producteurs de nouvelles opportunités, ce sont les marchés traditionnels tels les États-Unis, l'UE, le Japon (ainsi que la Chine et l'Inde), où le commerce des bois tropicaux est bien établi depuis des décennies, qui constituent le fondement du commerce des bois tropicaux. Ces dernières années, les exportateurs de bois tropicaux ont dû s'adapter aux nouvelles conditions exigeantes du commerce, notamment eu égard à la vérification de la légalité des produits bois offerts à l'exportation. Les États-Unis, l'UE, l'Australie, le Japon et d'autres ont instauré divers règlements et législations visant à assurer que les bois illégaux soient éliminés de la chaîne d'approvisionnement. Le plus récent de ces règlements est le Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) en vertu duquel, à l'instar d'autres pays importateurs, l'obligation de preuve de la légalité incombe aux importateurs.

Dans le cadre du RBUE, les produits bois importés de pays où un Accord de partenariat volontaire (APV) a été signé doivent être exportés en direction de l'UE accompagnés d'une autorisation FLEGT pour indiquer que les produits sont légaux. Les négociations portant sur les APV ont abouti seulement en Indonésie, mais dans plusieurs autres pays, le processus se poursuit de sorte que les importateurs de l'UE doivent faire preuve de diligence raisonnable dans leurs achats afin d'éliminer les produits bois illégaux de la chaîne d'approvisionnement de l'UE. Aux fins de se conformer aux exigences de diligence raisonnable et autres réglementations diverses en vigueur sur d'autres marchés, les importateurs sont tenus d'obtenir des documents probants pour montrer que le fournisseur opère en accord avec la législation et la réglementation nationales. Par conséquent, il est essentiel que les importateurs de bois tropicaux puissent avoir accès à la législation en place dans le pays du fournisseur afin d'être certains que celui-ci leur remettra la documentation appropriée. Or, à l'heure actuelle, les importateurs à travers le monde ne peuvent accéder facilement à ce type d'informations, ce qui risque de réduire les possibilités sur les marchés des produits bois tropicaux qui sont en expansion. La mise en œuvre de cette activité a pour objet de combler ce déficit d'informations.

II. Description

Dans les pays qui ne sont pas dotés d'organismes de promotion du bois, les exportateurs de bois tropicaux sont à l'heure actuelle désavantagés s'agissant de développer le commerce sur les marchés émergents,

tandis que les importateurs le sont aussi dans leur obligation de s'assurer, afin de confirmer la légalité, que les fournisseurs respectent pleinement la législation nationale. Or, il est possible de résoudre ce problème en créant un site Internet, hébergé par l'OIBT, qui centraliserait les profils des secteurs du commerce et de la foresterie dans les pays producteurs membres.

Exemples de types d'informations qui figureront dans les profils des producteurs (sans ordre de priorité):

- Profil de la filière: nombre et type de scieries et usines, production et exportations durant les dernières années;
- Gamme de produits proposés à l'export;
- Législation et réglementation sur les forêts et le bois, dont des informations sur les interdictions et restrictions frappant les grumes et produits ligneux qu'impose la législation nationale;
- Descriptions de l'action nationale en matière de certification, de vérification de la légalité des bois, GDF, APV, etc.;
- Tendances des prix des produits;
- Actualité du commerce et des entreprises;
- Profils des associations et leurs coordonnées;
- Un site accessible par mot de passe permettant aux entreprises privées de mettre en ligne le profil de leur société ou un lien vers le site Internet de celle-ci;
- Informations actualisées sur les nouveaux développements en matière d'infrastructures ferroviaires et portuaires; et
- Des liens de mise en relation avec les organismes nationaux.

Afin d'assurer que cette 'promotion passive' soit efficace, il importera que ce site Internet réunissant les profils du commerce et de l'industrie soit largement connu. À cette fin, l'OIBT et les pays membres participants devront assurer une promotion permanente du nouveau site Internet. L'OIBT peut s'y employer dans le cadre de ses diverses publications et lors des réunions et conférences. Les pays membres pourraient être encouragés à participer à la promotion de ce nouveau site Internet.

III. Produits attendus

Une page Internet régulièrement mise à jour dans le cadre du site Internet de l'OIBT qui réunirait la vaste somme d'informations dont l'OIBT dispose d'ores et déjà sur l'industrie et le commerce des pays producteurs membres. Cette page incluerait des informations directement contribuées par les pays producteurs membres, les associations du commerce et de l'industrie, les agents régionaux de l'OIBT et les entreprises privées. Il existe des synergies entre cette activité et le projet de mécanisme de Surveillance indépendante du marché (SIM) dans la mesure où ils s'alimentent mutuellement en informations.

IV. Pays bénéficiaires:	Pays membres de l'OIBT
V. Durée:	24 mois
VI. Budget	US\$150 000

ÉLABORATION D'UNE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DE PRODUIT (DEP) POUR UNE SÉLECTION DE PRODUITS LIGNEUX TROPICAUX

[AIBT de 2006, Articles 1(a), (f), (s)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 5]

I. Historique

L'OIBT a précédemment effectué un examen exhaustif des informations sur l'analyse du cycle de vie (ACV) des produits ligneux tropicaux [PPD 48/02 (M)] dont il a été rendu compte en 2004. Depuis cette étude effectuée en 2004 par l'OIBT, l'Organisation n'a que très peu travaillé à partir des conclusions du rapport, s'agissant notamment d'un «effort coordonné pour stimuler le travail sur l'ACV directement utile aux forêts tropicales et à leurs produits». Durant la période 2013-2014, l'OIBT a entamé de modestes études sur des DEP se rapportant aux contreplaqués en meranti en Indonésie et Malaisie, les débités de khaya au Ghana, et les platelages en ipé au Brésil. La présente proposition s'inspire des travaux initiaux menés en 2013-2014.

Les Déclarations environnementales de produits connaissent un dynamisme sur les marchés comme outil permettant de définir des matériaux socialement et écologiquement recommandables. Les notations ACV sont des facteurs importants dans l'établissement des DEP (la DEP est définie dans la norme ISO 14025 comme étant des données environnementales quantifiées selon la norme ISO 14040). Les produits ligneux tropicaux subissent un handicap face à la concurrence lorsqu'ils sont dépourvus de toute information ACV complète. La définition des notations ACV pour les produits ligneux tropicaux aidera les pays producteurs de l'OIBT à atteindre leurs objectifs environnementaux, sociaux et économiques en accord avec l'objectif de l'OIBT consistant à renforcer le commerce international de bois tropicaux provenant de récoltes licites opérées dans des forêts en gestion durable.

II. Description

Compte tenu du développement des études portant sur les DEP et l'ACV, ainsi que les récentes exigences des marchés internationaux du bois, la proposition qui suit a trait à un processus d'élaboration d'une DEP par la constitution d'une base de données d'inventaire du cycle de vie et de rapports ACV comparés pour trois produits en accord avec des normes ISO, y compris le bilan carbone de trois produits selon la spécification PAS2030. Les trois produits proposés à l'évaluation, à savoir contreplaqués, débités et platelages, représentent les trois régions géographiques.

Les résultats combleront des lacunes importantes dans les données sur les produits ligneux tropicaux dans l'inventaire du cycle de vie, ce qui doit contribuer à une meilleure acceptation et une prescription accrue des produits ligneux tropicaux comme matériaux de construction écologiques.

III. Produits attendus

- a) Constitution d'une base de données d'inventaire du cycle de vie;
- b) Rapports ACV pour trois produits selon la norme ISO;
- c) Bilan carbone des trois produits selon la méthode PAS2050; et
- d) DEP pour chaque produit.

IV. Pays visés	Mondial
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$180 000

PROMOTION DU COMMERCE DES BOIS TROPICAUX ET PRODUITS DÉRIVÉS PROVENANT DE SOURCES DE PRODUCTION EN GESTION DURABLE ET OÙ LES RÉCOLTES SONT PRATIQUÉES DANS LA LÉGALITÉ

*[AIBT de 2006, Articles 1(d), (k), (n), (o)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 5]*

I. Historique

Le mécanisme de Surveillance indépendante du marché (SIM) a été créé afin d'accompagner les Accords de partenariat volontaire (APV) bilatéraux entre l'UE et les pays fournisseurs de bois. Les APV sont un élément crucial du Plan d'action de l'UE relatif à l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) qui définit la politique de l'UE visant à favoriser l'exploitation forestière licite et le commerce des bois légaux autorisés. Une fois conclu, un APV prévoit que les deux parties prenantes s'engagent à mettre au point un Système de vérification de la légalité (SVL) servant à autoriser les bois et leurs produits dérivés qui sont destinés à être exportés vers l'UE, et à prendre des mesures concrètes en ce sens.

Le processus des APV est le pendant du Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) qui, adopté en octobre 2010, est en vigueur dans l'ensemble de l'UE depuis mars 2013, et exige des opérateurs qu'ils mettent en place un système de diligence raisonnable afin d'assurer que le risque que des bois ou produits dérivés illégaux ne soient placés sur le marché interne de l'EU soit infime. Les autorisations FLEGT, avec les certificats CITES, sont les seules formes de documentation reconnues aux termes du RBUE comme permettant suffisamment d'assurer l'origine légale sans que les opérateurs soient autrement tenus de faire preuve de diligence raisonnable.

L'UE (par le biais de la CE) a sélectionné l'OIBT pour mettre en œuvre un mécanisme de Surveillance indépendante du marché (SIM) concernant les bois sous autorisation FLEGT qui sont mis sur le marché de l'UE. Les termes de référence détaillés («descriptif du projet») et le budget ont été établis en liaison avec l'UE-CE et sont disponibles sur demande au Secrétariat.

II. Description

Le rôle du mécanisme SIM est de permettre aux pays partenaires d'un APV, aux États membres de l'UE et à la Commission européenne de mieux comprendre les incitations commerciales motivant l'adhésion à un APV et de surveiller comment le marché de l'UE, et le marché international des bois sous autorisation FLEGT au sens large, évoluent durant le terme d'un APV. Le mécanisme SIM tire aussi parti de la possibilité qu'offre la mise en place d'un SVL d'améliorer la qualité des statistiques sur le commerce du bois et l'efficacité des programmes de développement du marché du bois destinés aux bois légaux sous autorisation FLEGT.

Les objectifs primordiaux du mécanisme SIM sont les suivants:

- Recueillir, analyser, communiquer et diffuser les informations se rapportant à l'acceptation, par le marché de l'UE, des bois sous autorisation FLEGT et les tendances en la matière;
- Mieux connaître et comprendre les retombées des APV sur les prix du bois ainsi que les tendances au niveau du commerce et du marché à l'échelle mondiale, notamment eu égard aux pays partenaires des APV;
- Assurer que les pays partenaires des APV et la CE fournissent des statistiques et des informations fiables sur le commerce des bois sous autorisation FLEGT;
- Éclairer les décisions des Comités conjoints de mise en œuvre (JIC) des APV en leur fournissant des informations indépendantes, opportunes et exactes concernant les répercussions sur le marché;
- Contribuer à suivre les incidences du Plan d'action FLEGT et à éclairer sa mise en œuvre; et
- Élaborer une stratégie à long terme destinée à pérenniser le mécanisme SIM en concertation avec l'UE et les pays partenaires des APV.

III. Produits attendus

- a) Un rapport de base sur le mécanisme SIM sera publié vers la fin de 2014 dans lequel figureront des données exhaustives sur les échanges commerciaux de produits forestiers qui ont lieu depuis les pays

partenaires des APV, et les pays partenaires potentiels, vers l'UE pour la période 2004-2013 couvrant dix années. Ces données seront complétées par des données sur la production des pays APV obtenues auprès de l'OIBT et de ces pays. Elles seront récapitulées sous forme de graphiques, cartes et autres outils de visualisation, enrichis d'un commentaire sur les tendances du marché;

- b) À partir de 2015, le mécanisme SIM préparera un Rapport annuel qui dressera un bilan du régime d'autorisations dans les pays partenaires des APV, fera le point sur les grandes tendances du marché et leurs implications sur le plan de ce régime, et mènera une revue systématique des répercussions sur le marché au regard des indicateurs. Ce rapport comprendra des annexes sur les pays partenaires des APV, qui décriront en détail les évolutions constatées au niveau de chacun d'eux et de celui des marchés de leurs produits du bois. Par ailleurs, le mécanisme SIM travaillera en étroite collaboration avec chaque JIC afin de les aider à préparer les aspects relevant du marché dans leurs Rapports annuels sur l'APV-FLEGT qui sont requis aux termes des accords. Lorsque cela s'avère utile et réalisable, le mécanisme SIM conduira également, à la demande des pays partenaires d'un APV et moyennant l'approbation et le soutien du comité de pilotage, des études spécifiques sur des questions relatives au marché;
- c) Un site Internet du mécanisme SIM est en cours de création afin de diffuser et de visualiser en temps réel les données du commerce des bois sous autorisation FLEGT et les répercussions connexes sur le marché, lorsque ces informations seront disponibles. À partir du dernier trimestre de 2014, sera également publié chaque trimestre un bulletin d'information électronique diffusé via ce site Internet et par courriel. Ce bulletin jouera un double rôle: rendre compte régulièrement des activités du mécanisme SIM et commenter les dernières tendances trimestrielles en matière de produits du bois sous autorisation FLEGT; et
- d) Enfin, le mécanisme SIM contribuera régulièrement des articles au *Rapport sur le marché des bois tropicaux* (TTMR) que l'OIBT publie toutes les deux semaines dans le but d'améliorer la transparence sur les marchés internationaux des bois tropicaux, ainsi qu'au bulletin *Actualités des forêts tropicales*, autre publication de l'OIBT qui paraît chaque trimestre en anglais, français et espagnol.

IV. Pays visés	Mondial (axée sur le marché de l'UE et les pays partenaires d'un APV)
V. Durée et échéance	48 mois (2014-2017)
VI. Budget	EUR 4 375 000 (environ US\$6 000 000)

RECUEILLIR LES CONSEILS DU GROUPE CONSULTATIF SUR LE COMMERCE (TAG) ET DU GROUPE CONSULTATIF DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (GCSC) ET FACILITER LEUR PARTICIPATION

*[Décisions CIBT 9(XXVIII), 2(XXXII)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 6]*

I. Historique

Depuis la création officielle du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) en 1999 et 2002 respectivement, l'OIBT a considérablement bénéficié de ces groupes consultatifs qui lui ont dispensé leurs avis et mis à contribution leur expertise et leurs divers apports dans le cadre de leur participation aux sessions du CIBT et de ses Comités ainsi que dans la mise en œuvre de projets, avant-projets et activités de l'OIBT. Les contributions de ces groupes consultatifs, en particulier dans les sessions du CIBT, peuvent encore être améliorées si la participation adéquate des représentants de ces groupes est facilitée et assistée.

II. Description

Cette activité vise à encourager la participation active et significative de membres sélectionnés du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT en leur apportant un soutien financier couvrant leurs frais de voyage et leurs indemnités journalières de subsistance et devant ainsi leur permettre d'assister aux sessions du CIBT. La sélection des membres du TAG et du GCSC devant être bénéficiaires d'un soutien financier de l'OIBT doit être effectuée par le Directeur exécutif sur la foi des recommandations faites par les coordinateurs respectifs du TAG et du GCSC, en tenant compte du nécessaire équilibre entre producteurs et consommateurs, et de la nécessité d'assurer une participation équilibrée et l'efficacité de ces organes consultatifs.

III. Produits attendus

- a) Participation adéquate et plus effective des membres du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT;
- b) Amélioration de la qualité des décisions et délibérations du CIBT; et
- c) Efficience et efficacité globales du CIBT et de l'OIBT renforcées.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$80 000

Activité n° 27

CONTINUER DE FAIRE LE NÉCESSAIRE POUR ASSURER LA COOPÉRATION ET LA CONCERTATION ENTRE L'OIBT ET LE PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LES FORÊTS (PCF) À L'APPUI DU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS (FNUF) AINSI QUE D'AUTRES ORGANISATIONS, INSTITUTIONS ET INITIATIVES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES PERTINENTES

[AIBT de 2006, Article 15]

[Décision CIBT 7(XXX)]

[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 6]

I. Historique

En tant que membre fondateur du PCF, l'OIBT a établi, maintenu et renforcé sa coopération avec le FNUF depuis sa création en 2000. Suite à la dixième session du FNUF qui s'est tenue en avril 2013, l'OIBT et les autres membres du PCF ont été appelés à collaborer et à apporter des contributions s'inscrivant dans le sillage des résultats de la session, à savoir des travaux intersessions et préparatoires devant aboutir à la convocation de la onzième session du FNUF à New York en 2015.

II. Description

Grâce à cette activité, l'OIBT sera en mesure de collaborer et de contribuer concrètement et de manière significative aux travaux du FNUF et du PCF en fournissant des contributions pertinentes, de participer effectivement aux travaux et réunions du FNUF et du PCF et à leurs activités, en prenant en charge une partie des coûts de ces activités selon un partage équitable des coûts avec les autres membres du PCF.

III. Produits attendus

- a) Représentation de l'OIBT au FNUF et au PCF accrue;
- b) Coopération et collaboration entre l'OIBT, le FNUF et le PCF maintenues et renforcées;
- c) Extension du rayonnement, de la communication et de l'interaction de l'OIBT au niveau international et régional;
- d) Les points de vue et intérêts des forêts et des bois tropicaux correctement présentés dans les travaux et activités du FNUF et du PCF;
- e) L'OIBT mieux au fait des nouvelles problématiques forestières et davantage sensible à l'évolution des dossiers touchant les forêts aux échelons international et régional; et
- f) Efficience et efficacité des travaux de l'OIBT accrues et mises en synergie grâce à la coopération et la collaboration.

IV. Pays visés Mondial

V. Duration and Timing 24 mois

VI. Budget US\$100 000

**STATUER SUR LES DOSSIERS DE DEMANDE DE CANDIDATURES ADMISSIBLES EN 2015 ET 2016
EN FONCTION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES BOURSES**

*[Décision CIBT 4(XXVII)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 6]*

I. Historique

Le Programme de bourses de l'OIBT a débuté en 1989 dans le cadre du projet PD 60/89(M,F,I) avant d'être remplacé en 1993 par PD 001/93 (M,F,I), lequel devait laisser place en 1999 au Fonds Freezailah pour les bourses aux termes de la Décision 4(XXVII) du Conseil. En novembre de cette année, le Programme qui avait débuté en 1989 avait permis à plus de 1 180 professionnels jeunes et en milieu de carrière originaires de 42 pays, employés dans des Administrations nationales, des établissements de recherche, des universités, des organismes de la société civile et du secteur privé, de poursuivre leur développement professionnel et d'améliorer leurs perspectives de carrière. Ces bourses ont été accordées principalement à des ressortissants nationaux de pays membres producteurs de l'OIBT.

II. Description

S'articulant sur la Priorité stratégique 6 du projet de Plan d'action stratégique 2013-2018 relative au «renforcement des capacités à développer les ressources humaines en vue de mettre en œuvre la GDF et d'intensifier le commerce des biens et services forestiers issus de forêts en gestion durable», le Programme de bourses vise le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires suivants:

- Améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- Améliorer la commercialisation et la distribution de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable;
- Améliorer l'accès au marché des exportations de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable;
- Garantir la base des ressources en bois d'œuvre tropical;
- Améliorer la base de ressource des bois tropicaux, y compris en appliquant les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts;
- Augmenter la capacité technique, financière et humaine de gérer la base de ressource des bois tropicaux;
- Favoriser les transformations secondaires plus poussées des bois tropicaux provenant de sources en gestion durable;
- Améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux; et
- Améliorer l'efficacité des transformations des bois tropicaux provenant de sources pérennes.

III. Produits attendus

Entre 100 et 120 bourses attribuées pendant la période biennale 2015-2016 selon les termes de la Décision 4(XXVIII).

IV. Pays visés	Pays producteurs membres de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$800 000

RENFORCER LA CAPACITÉ TECHNIQUE DES PAYS MEMBRES, EN PARTICULIER DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, À RÉPONDRE AUX EXIGENCES DE COMMUNICATION DE STATISTIQUES ET À PRODUIRE LES RAPPORTS Y AFFÉRENTS

*[AIBT de 2006, Article 28(5)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 6]*

I. Historique

Le niveau et la qualité des rapports sur les statistiques du secteur forestier produits par les pays producteurs de l'OIBT sont inégaux et de nombreux pays sont incapables de remplir leurs obligations internationales et nationales de déclaration de statistiques. Bien que l'OIBT ait mené un certain nombre d'ateliers régionaux de formation aux statistiques, une assistance au niveau des pays est également nécessaire parce que les problèmes et les solutions de chaque pays seront différents et le souci d'efficacité dans cette démarche impose d'adapter les formations requises en conséquence. L'OIBT travaillera en liaison avec la FAO et d'autres partenaires en vue de la tenue de ces ateliers, en tirant parti des liens de collaboration noués dans le cadre d'activités connexes menées au titre de PTB antérieurs.

II. Description

Le but de cette activité est d'apporter un soutien à quatre ateliers nationaux de formation ou d'autres activités (y compris, lorsqu'il y a lieu, des ateliers régionaux), conçues à la demande, devant permettre aux pays producteurs de satisfaire aux exigences de déclaration de statistiques sur le secteur forestier. Bien que devant être adaptés aux besoins spécifiques des pays, les objectifs des ateliers nationaux n'en auront pas moins pour constantes les éléments suivants:

- a) Créer et renforcer un réseau de correspondants statistiques sur les produits forestiers;
- b) Examiner et évaluer l'état actuel des statistiques nationales sur les produits forestiers aux niveaux régional et national, en cernant les principales faiblesses et contraintes des systèmes actuels;
- c) Améliorer le cadre des futurs travaux nationaux de statistiques, par des méthodes de rapports statistiques et en répondant aux besoins en ressources et équipements;
- d) Dispenser des formations sur les définitions internationales normalisées, grâce auxquelles pourra être rempli le Questionnaire commun sur le secteur forestier; et
- e) Promouvoir une culture de l'information.

III. Produits attendus

- a) Informations sur l'état et les contraintes des statistiques récentes sur le secteur forestier national débattues;
- b) Le réseau des différents acteurs de la filière, comprenant les secteurs public et privé, est constitué pour générer des statistiques nationales sur la production, la consommation et le commerce des produits ligneux. Un accord est conclu sur une coopération durable en matière de statistiques du secteur forestier entre les différentes agences;
- c) Une feuille de route du renforcement du système national de rapports sur les statistiques nationales et internationales des produits forestiers nationaux élaborée; et
- d) Les exigences internationales d'information auxquelles est soumis le pays et celles de l'OIBT concernant le Questionnaire commun sur le secteur forestier sont comprises.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$100 000

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS À PROMOUVOIR DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION RENTABLES DU BOIS DANS LES PAYS PRODUCTEURS DE BOIS TROPICAUX

[AIBT de 2006, Articles 1(f), (i)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 6]

I. Historique

Les filières forêt-bois valorisent les ressources forestières tropicales et contribuent ainsi de manière déterminante à pérenniser leur gestion durable. Depuis 2000, on assiste à une baisse de production de sciages comme de contreplaqués d'origine tropicale. Les difficultés rencontrées par la filière comprennent des déficiences structurelles et des faiblesses dans la gestion des entreprises. Ces dernières sont particulièrement fréquentes chez les petites et moyennes entreprises (PME). Les systèmes de gestion des PME peuvent se révéler inadéquats à la planification et au contrôle effectif de l'exploitation, ce qui crée des difficultés lorsque l'on veut appliquer une gestion effective à la chaîne de l'offre ou instaurer la traçabilité des produits. Il arrive que ces entreprises ne disposent pas des capacités suffisantes pour appliquer les techniques et méthodes de gestion appropriées, situation qui peut faire obstacle à leur intégration aux filières de l'offre déjà installées. On observe un défaut d'efficacité dans la transformation du bois qui se traduit par des taux de chutes et rebuts importants. C'est ainsi que seuls 15 pour cent du volume de bois abattu se retrouve dans les produits valorisés et que le reste est perdu; une moitié environ du volume abattu reste dans la forêt et les 25 pour cent restants sont constitués des chutes et rebuts industriels de la transformation primaire et secondaire. Afin de surmonter la situation précédemment décrite, dans les pays tropicaux, les producteurs vont devoir améliorer leur capacité à promouvoir des technologies de transformation du bois qui soient efficaces afin d'aider à réduire les résidus et à améliorer la qualité des produits. Cette activité contribuera à atteindre ce but par l'organisation, à l'échelon d'un pays, des formations en entreprise destinées à encourager l'efficacité dans les industries de transformation du bois.

II. Description

Cette activité a pour objet de piloter l'applicabilité des méthodes de formation et des méthodologies mises au point dans le cadre du projet de l'OIBT PD 286/04 Rev.1 (I) «Amélioration des rendements-matière du bois tropical issu de ressources pérennisées en Indonésie». Cette activité pilote sera menée dans les pays producteurs membres en régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine où la filière forêt-bois connaît des problèmes de défaut de rentabilité et souffre d'un manque de ressources humaines. Les entreprises forestières, les organismes professionnels de la filière, les établissements d'enseignement et de recherche en foresterie, ainsi que des représentants d'organismes publics compétents prendront part aux formations dispensées dans la filière. Pendant l'exécution du PTB 2010-2011, cette activité a été réalisée en PNG, au Guyana, au Myanmar et en Malaisie. Au titre du PTB 2012-2013 et du PTB 2013-2014, l'applicabilité de cette activité a été testée au Ghana, au Cameroun, au Mexique et au Guatemala. Des formations supplémentaires s'imposent pour aider d'autres pays producteurs membres à améliorer leur industrie du bois.

L'étendue des formations en entreprise qui doivent être dispensées permettra de traiter le renforcement des capacités dans les filières bois partageant les mêmes problématiques, à savoir: stockage et chargement des grumes, séchage au four et chaudières, affûtage et préparation des lames de scie, aboutage, laminage, emballage, maîtrise des déchets, entretien et sécurité du travail.

Cette activité donnera également lieu à la production d'un matériel de communication récapitulant les résultats des formations en entreprise dans huit pays producteurs membres qui ont déjà été menées depuis 2010 dans le cadre d'activités antérieures de PTB, ainsi que les résultats des formations supplémentaires dispensées dans le cadre de la présente activité. Ce matériel de communication assurera que les avantages apportés par les formations en entreprise dispensées dans le cadre de cette activité soient connus de la plus grande diversité possible d'industries et autres acteurs.

III. Produits attendus

- a) Sensibilisation et compréhension accrues chez les chefs et patrons d'entreprises de la filière comme dans les établissements d'enseignement et de recherche, de l'importance d'améliorer les rendements-matières dans les entreprises de la filière forêt-bois;

- b) Amélioration des connaissances, compétences et de l'attitude des exploitants de la filière forêt-bois; et
- c) Démarches et méthodologies de la formation en entreprise reconnues comme applicables doivent faire l'objet d'une plus ample diffusion et d'une mise en œuvre en différents endroits; et
- d) Matériel de communication récapitulant les résultats des formations en entreprise.

IV. Pays visés	Une sélection de pays membres producteurs de l'OIBT
V. Durée et échéance	24 mois
VI. Budget	US\$250 000

RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS PAR DES INNOVATIONS, DES TECHNOLOGIES ET SAVOIR-FAIRE MIS AU POINT GRÂCE À DES PROJETS OIBT

[AIBT de 2006, Articles 1(f), (i), (p)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 6]

I. Historique

Cette activité tirera parti des résultats de l'activité éponyme menée dans le cadre du PTB 2013-2014, qui avait pour objet de renforcer le rayonnement de l'OIBT en faisant meilleur usage des informations obtenues dans le cadre de projets antérieurs de l'OIBT. Il s'agissait en particulier de faciliter l'accès aux connaissances actuelles sur les essences moins utilisées.

Dans le cadre du PTB 2013-2014, une plateforme Internet évolutive avait été créée aux fins de diffuser les informations sylvicoles, techniques et sur le marché liées aux essences tropicales à bois d'œuvre moins utilisées (LUS) auprès de divers publics, et de développer des produits à valeur ajoutée en appui à l'utilisation durable sur les plans environnemental, social et économique des forêts tropicales de production pour les générations futures. Le site Internet initial contient des informations exhaustives sur une soixantaine de LUS et d'essences présentes en Amérique tropicale qui revêtent une importance sur les plans forestier ou agroforestier.

II. Description

Dans le cadre du PTB 2015-2016, il s'agissait d'élargir le site Internet aux essences de l'Afrique et de l'Asie tropicales, et de renforcer les structures régionales d'appui susceptibles de tenir à jour la plateforme et de faire en sorte qu'elle soit en phase avec les besoins des activités commerciales des producteurs et consommateurs.

III. Produits attendus

- a) Au moins 60 profils complets de LUS de l'Afrique et de l'Asie du Sud-Est tropicales ajoutés au site Internet dédié;
- b) Au moins une (1) structure régionale en mesure de tenir à jour et de faire évoluer ultérieurement le site Internet identifié et créé; et
- c) La plateforme Internet a été élargie pour pouvoir offrir à ses publics cibles des informations pertinentes d'ordre sylvicole et techniques ainsi que d'autres sur la commercialisation, qui soient en phase avec la Stratégie de gestion des connaissances de l'OIBT.

IV. Pays visés Une sélection de pays membres producteurs de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget US\$240 000

Activité n° 32

AMÉLIORER LES DISPOSITIFS DE VULGARISATION FORESTIÈRE AFIN D'ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS (GDF) ET DE CONTRIBUER À LA CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS TROPICAUX

*[AIBT de 2006, Article 1(a), (c), (d), (i), (j), (m), (r)]
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorité stratégique 6]*

I. Historique

La pérennité de la gestion des forêts, notamment dans le monde tropical, dépend considérablement de la capacité des membres des communautés locales et autochtones riveraines des forêts, ainsi que des propriétaires, aménagistes et professionnels de terrain forestiers, qui sont directement impliqués dans la gestion et l'utilisation des ressources forestières. Dans ce contexte, le service de vulgarisation forestière que fournissent les professionnels forestiers revêt une importance cruciale pour faire avancer la gestion durable des forêts tropicales.

Au vu de quoi, il est essentiel d'assurer que les institutions et professionnels en charge de la mise en œuvre et de l'administration de la vulgarisation forestière disposent d'une capacité adéquate pour orienter, évaluer et améliorer les services et dispositifs de vulgarisation reposant à la fois sur des connaissances scientifiques et une expertise technique ainsi que sur les besoins des propriétaires, aménagistes et professionnels de terrain forestiers, des communautés locales et autochtones et autre acteurs en accord avec les circonstances nationales et locales.

II. Description

Dans le cadre de cette activité sera organisé en octobre 2015 dans un pays sélectionné d'Amérique latine un séminaire international d'une durée de cinq jours afin de débattre des prestataires et dispositifs de services de vulgarisation forestière dans le but de contribuer à la pratique sur le terrain de la gestion durable des forêts tropicales et de leurs écosystèmes.

Ce séminaire ciblera les institutions et professionnels liés à la vulgarisation forestière. Au nombre des conférenciers invités figureront des agents publics, des conseillers techniques, des universitaires et des chercheurs émanant des principaux pays forestiers producteurs de bois.

Au cours du séminaire seront débattus les thèmes suivants:

- Tour d'horizon mondial des dispositifs et services de vulgarisation forestière;
- Défis et opportunités des services de vulgarisation forestière;
- Rôle des professionnels forestiers dans le développement des compétences en gestion des forêts;
- Prise en compte de la conservation de la biodiversité dans les opérations forestières;
- Partage des responsabilités entre les professionnels forestiers et les clients;
- Dispositifs de certification des services de vulgarisation forestière;
- Dispositifs de gouvernance et d'assistance destinés à améliorer la qualité des services de vulgarisation forestière;
- Mécanismes de suivi et d'évaluation des services de vulgarisation forestière; et
- Incitations financières à des services de vulgarisation forestière de haute qualité.

III. Produits attendus

- a) Recommandations pour l'élaboration ou l'amélioration de dispositifs et services de vulgarisation forestière dans les pays membres de l'OIBT, y compris une proposition visant à ce que ce séminaire soit régulièrement organisé; et
- b) Mise en place de partenariats et réseaux destinés à partager les informations et connaissances sur les meilleures pratiques entre institutions et experts.

IV. Pays visés Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 12 mois en 2015

VI. Budget US\$ 300 000

RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE L'OIBT ET L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (WCO), PAR LA PRÉPARATION DE DIRECTIVES DESTINÉES AUX AGENTS DE TERRAIN DES DOUANES POUR LA SURVEILLANCE DU COMMERCE ILLICITE DU BOIS ET LA LUTTE AFFÉRENTE

[AIBT de 2006, Articles 1(d), (k), (n)];
[Plan d'action stratégique 2013-2018, Priorités stratégiques 1, 6]

I. Historique

Avec un chiffre d'affaires annuel estimé à plus de 300 milliards \$EU, le bois est le plus précieux produit issu de ressources naturelles qui soit commercialisé. Or, le commerce illégal constitue une menace pour la gestion durable des forêts, sachant que l'exploitation illégale, y compris la transformation, est estimée coûter à l'économie mondiale entre 30 et 100 milliards \$EU, soit entre 10 et 30 pour cent du chiffre du commerce mondial du bois (PNUE et INTERPOL, 2012. *Green Carbon, Black Trade*). Les douanes oeuvrent également pour assurer que les recettes publiques issues d'un commerce efficace du bois soient maximisées, que les chaînes d'approvisionnement fonctionnent le plus efficacement possible et que, grâce à des techniques appropriées de contrôles aux frontières, le commerce illégal du bois soit éliminé ou réduit. À l'heure actuelle, les directives et le matériel de référence spécifiques au bois que les agents des douanes et autres officiels de terrain utilisent dans leur travail opérationnel quotidien et leurs formations transversales sont insuffisants.

II. Description

L'Organisation mondiale des bois (WCO) a établi un protocole d'accord (MoU) avec TRAFFIC pour prêter assistance à la WCO dans l'élaboration de Directives sur le bois afin d'aider les agents des douanes aux frontières. TRAFFIC souhaite travailler avec l'OIBT pour développer ces Directives, ce qui aidera l'OIBT à apporter une assistance aux agents des douanes aux frontières de ses pays membres pour valider et vérifier la légalité des produits ligneux commercialisés afin de prévenir toute perte de recettes sur les produits ligneux assujettis à des droits de douane. Ces directives contribueront également à améliorer le recouvrement des recettes grâce à un meilleur contrôle du commerce des bois illégaux, à la surveillance du commerce et aux plus amples capacités de contrôle des douanes sur le commerce du bois. Cela permettra aux Douanes d'appuyer les efforts des politiques nationales et d'autres organismes dans leur mission relevant du secteur forestier et contribuera à sauvegarder les besoins et services de leur pays sur les plans social, environnemental et de la conservation. Cette activité fait partie d'une approche progressive de la part de la WCO qui vise à valoriser la capacité des douanes sur le terrain dans leur travail opérationnel quotidien sur le commerce du bois.

Cette activité permettra aux Douanes et autres organismes chargés des frontières chez les pays membres de l'OIBT et ceux de la WCO d'avoir accès au matériel de référence et aux outils de formation utilisés sur le terrain. Ces ressources renforceront la capacité des Douanes sur le front du bois et leur apporteront de nouvelles compétences qui amélioreront le recueil des données et l'application de la législation liés au bois. Cette amélioration des données par les agents sera répercutée dans les statistiques de l'OIBT et d'autres organisations internationales, ce qui en retour améliorera l'efficacité des opérations de suivi. Les retombées à long terme du projet seront obtenues par la distribution élargie du matériel développé auprès des acteurs clés au sein des membres de l'OIBT et de la WCO qui utiliseront et partageront les nouvelles compétences et connaissances, et formeront par la suite leur personnel au moyen des outils de formation.

III. Produits attendus:

- a) La 1^{ère} phase concerne la finalisation des Directives relatives au bois, suivies de leur pilotage dans un (1) pays membre de l'OIBT. Un financement est requis de la part de l'OIBT afin d'appuyer cette Phase I. Le pilotage inclura au moins un (1) atelier de validation dans chacune des sous-régions du pays, et un atelier national, des discussions avec l'organisme national des Douanes et des visites sur le terrain. Dans la Phase II sera prévue la création de modules et plateformes de sensibilisation et de communication destinés aux organismes douaniers dans le monde. Les modules seront validés et pilotés à l'échelle des régions WCO et OIBT afin de prendre en compte les différences culturelles, linguistiques, opérationnelles et autres. Les activités de partenariat et de levée de fonds seront renforcées entre l'OIBT et la WCO.

- IV.** **Pays visés** Malaisie – pour la phase pilote.
TRAFFIC, avec l'appui de la WCO, mène des discussions avec les
Douanes malaisiennes pour avalisation.
- V. Durée et échéance** 18 mois; lancement à la mise à disposition des fonds
- VI. Budget**
Phase I: OIBT: US\$224 500
TRAFFIC: US\$30 000 (dont en nature)
WCO: US\$5 100 (dont en nature)
Phase II: WCO et TRAFFIC discutent d'un possible financement par le
FEM.